

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2017**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 6 avril 2017 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Françoise PRESSE.

**Absents :** M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

\* \* \* \* \*

M. le Maire a exprimé son émotion et a témoigné sa solidarité aux peuples russe et syrien, notamment par une pensée pour ces femmes, hommes et enfants atrocement touchés dans l'attentat qui a endeuillé Saint-Pétersbourg, plongeant 14 familles dans le deuil et blessant plus de 45 personnes.

Aussi, M. le Maire a eu une pensée particulière contre la folie meurtrière commise en Syrie à l'encontre de civils avec l'utilisation de gaz. 72 personnes sont mortes dont 20 enfants.

Ces évènements nous rappellent de manière bien triste que le combat pour la paix, contre l'extrémisme et les haines demeure d'actualité. Ce combat se joue à l'échelle mondiale, avec, dans ce cadre, le rôle essentiel que doivent jouer l'Europe et notre pays.

Il a assuré que la France tenait son rang et assumait ses responsabilités. Elle le fait sur de nombreux théâtres, notamment en Afrique. Dans ce cadre, M. le Maire a souhaité saluer la mémoire du caporal-chef du 6<sup>ème</sup> régiment du Génie d'Angers, décédé en opération mercredi 5 avril au Mali. Ce régiment est une composante de la 1<sup>ère</sup> Division de l'Armée de Terre, implantée à Besançon et placée sous le commandement du Général Le Simple.

Besançon est concernée par ces drames, non seulement moralement et humainement, mais aussi au travers des liens qu'elle a tissés. A titre d'exemple, Besançon est jumelée depuis 21 ans avec la ville russe de Tver. Besançon l'est aussi car c'est une terre de solidarité avec ceux qui fuient la barbarie syrienne par exemple. De ce point de vue, Besançon a été pionnière pour tendre la main à celles et ceux qui souffrent.

M. le Maire a souhaité que la solidarité existante à Besançon se diffuse sur tous les territoires pour que la France assume pleinement son rôle envers ceux qui fuient la guerre et les persécutions, mais aussi car Besançon a noué des liens indéfectibles avec la communauté militaire implantée sur son territoire, première base de l'Armée de Terre de France et siège de la 1<sup>ère</sup> Division.

Il a souhaité faire part, au nom des Bisontines et des Bisontins, de nos condoléances et de nos meilleures pensées aux victimes des atrocités de Russie et de Syrie, ainsi qu'à la famille et aux camarades du militaire français de la force Barkhane tombé hier au Mali.

### **Minute de silence**

M. le Maire a ajouté que dans ces moments-là, la vie continue et prend même toujours le dessus sur la barbarie. C'est en ce sens la belle histoire de la naissance sur la voie publique de la petite Madisson, grâce au sang-froid de trois policiers municipaux. La naissance de cette petite fille fut un beau moment d'émotion. M. le Maire a envoyé un message de sympathie à toute cette famille qui, après l'angoisse de l'urgence, savoure désormais la quiétude du cocon familial et la joie de chouchouter leur bébé.

Voilà en un sens, un beau signal de la noblesse du service public et de l'importance de son action de proximité au quotidien. Bravo à eux.

M. le Maire a souhaité profiter de cet instant pour évoquer plus largement le sens de l'intérêt général dont font preuve les agents municipaux dans le cadre de leurs fonctions, et aussi celui manifesté par toutes les personnes volontaires pour s'engager dans le bon fonctionnement des scrutins des 23 avril et 7 mai à l'occasion des élections présidentielles. Il a transmis à chacun ses sincères remerciements pour avoir répondu à l'appel de la Ville pour être assesseur à l'occasion de ce rendez-vous important pour notre démocratie.

Il a rappelé que, dans ce contexte, la Ville de Besançon a lancé une campagne de communication un peu décalée (affiche) pour alerter sur l'importance de cet engagement et aussi la nécessité très concrète d'ouvrir et de faire fonctionner les bureaux de vote. Cette campagne a eu un très beau retentissement national et a contribué à attirer l'attention des concitoyens sur ce sujet.

Il a précisé que Besançon doit ouvrir 67 bureaux de vote, avec un besoin de 67 présidents, en principe des élus issus des partis et mouvements politiques, dont c'est le premier devoir d'assumer cette mission de service public et de démocratie.

M. le Maire a remercié celles et ceux qui présideront ces dimanches les bureaux de vote bisontins. Elles et ils sont 39 élus municipaux au 1<sup>er</sup> tour et 41 au second en plus des citoyens mobilisés à cette occasion et que je salue chaleureusement.

Dans ce contexte, il nous faut aussi des assesseurs, qui seront au nombre de 201.

M. le Maire a souhaité lancer un appel et formé le vœu et l'espoir d'être entendu afin d'ouvrir en toute quiétude les bureaux de vote de la Ville.

Il a tenu à remercier tous les agents de la Direction Relations avec les usagers dirigée par M. DESGEORGES et placée sous la responsabilité de l'Adjointe Carine MICHEL, mobilisés à cette occasion, pour leur travail et leur implication.

Mme MICHEL a rappelé l'importance des assesseurs dans la tenue des bureaux de vote et en appelle à la mobilisation des concitoyens pour atteindre le nombre de 201 assesseurs requis afin que les bureaux de vote soient ouverts en toute sérénité.

Mme Françoise PRESSE est désignée Secrétaire de séance.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **1. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2. Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les désignations suivantes pour la Ville de Besançon :

- M. Cyril DEVESA pour ATMO Franche-Comté,
- M. Rémi STHAL, titulaire et Mme Solange JOLY, suppléante au CERCOOP FC (Centre de Ressources pour la Coopération décentralisée en Franche-Comté),
- Mme Solange JOLY à l'UCBRP (Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie Palatinat).

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **3. Extension de périmètre du Grand Besançon - Détermination des attributions de compensation prévisionnelles des communes entrantes**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'évaluation des charges des compétences transférées par les communes entrantes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'approuver le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle annuelle, versé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux nouvelles communes membres.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

## FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

### 4. Budget Primitif 2017

M. le Maire a réaffirmé les éléments forts de la construction du BP 2017 :

- Un budget placé sous le double signe de la proximité et du rayonnement,
- Des priorités politiques fortes et pérennes, encadrées par les valeurs de cohésion et de solidarité,
- Une réponse aux enjeux de 2017 : la mutation du paysage territorial et la quatrième année de baisse des dotations de l'Etat

Il a souhaité que ce Budget 2017 soit un budget offensif et ambitieux, traduisant l'exigence de la majorité municipale pour Besançon par :

- La stabilité des taux communaux de fiscalité pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive (et la 8<sup>ème</sup> pour la taxe d'habitation), malgré les baisses de dotations de l'Etat,
- Le respect du cadrage financier de la prospective en s'appuyant sur une situation financière toujours saine,
- L'intégration des contraintes par une maîtrise volontariste du fonctionnement et une optimisation des interventions de la Ville,
- Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique, pour soutenir le développement et l'emploi.

M. le Maire a précisé que le budget global de la Ville pour 2017 est de 212,6 M€. Il a aussi ajouté que les 4 priorités politiques étaient réaffirmées dans le BP 2017.

M. LOYAT a par la suite, détaillé la construction du BP 2017 qui s'appuie sur :

- Une situation financière saine et préservée,
- Une stratégie financière pluriannuelle maintenue en 2017.

Il a précisé que le socle de la construction du BP 2017 se traduisait par :

- La non-augmentation des taux communaux, malgré les contraintes,
- La confirmation du respect des indicateurs de pilotage,
- La préservation des priorités politiques à périmètre constant,
- La poursuite de l'action municipale par des efforts collectifs et calibrés et grâce à une mutualisation des moyens,
- Un investissement fixé à 32 M€ (hors reports et budgets annexes).

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de voter le budget primitif 2017 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive (et notamment de prendre acte de la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement conformément à l'autorisation du Directeur général des Finances Publiques du 08/12/2016), les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,

- de confirmer au titre de l'exercice 2017 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,
- d'approuver la Liste des Emplois Permanents et non permanents actualisée, pour les Budgets Principal, Eau, Assainissement, Forêts, Archéologie Préventive telle que détaillée en annexe E,
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 5. Fixation des taux de fiscalité directe pour 2017

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux de fiscalité directe pour 2017 conformément aux taux retenus pour la construction du budget primitif, qui s'établissent comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Evolution
Taxe d'habitation	22,28 %	22,28 %	0 %
Taxe foncière sur le bâti	25,64 %	25,64 %	0 %
Taxe foncière sur le non bâti	26,37 %	26,37 %	0 %

## 6. Fonds de soutien à l'investissement local - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer la réalisation des projets de la Ville suivants :
  - o Rénovation de l'école Dürer : amélioration thermique pour atteindre le niveau BBC, mise en accessibilité et sécurisation,
  - o Mises aux normes accessibilité des Etablissements Recevant du Public dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
  - o Création d'un PC sécurité des bâtiments municipaux,
  - o Aménagement de l'avenue Gaulard,
  - o Rénovation et remise aux normes du terrain synthétique de football de la Malcombe,
  - o Sécurisation des écoles,
  - o Installation solaire thermique au Logement-Foyer Henri Huot,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, le Centre National pour le Développement du Sport, l'ADEME, et les autres partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

## RESSOURCES HUMAINES

### 7. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'assistant de collections au sein de la Direction Patrimoine Historique (UNESCO - Ville d'Art et d'Histoire)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur :

- la création d'un poste d'assistant de collections relevant de la catégorie B, filière culturelle, ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, au sein de la direction Patrimoine Historique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

## ÉDUCATION

### 8. Education - Petite Enfance - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

## CULTURE - TOURISME

### 9. Vente annuelle d'ouvrages des collections de la bibliothèque - Autorisation de proposer à la vente les CD retirés des collections

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la vente des CD ne pouvant plus, pour diverses raisons, être conservés dans les bacs des bibliothèques au prix de 2 € les 3 CD.

## SPORTS

### 10. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Centre National pour le Développement du Sport, du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

## COMMERCE

### 11. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

## MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### **12. SOS Racisme** - Projet d'action de lutte contre le racisme en direction des étudiants de Besançon et fonctionnement de l'association

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association SOS Racisme pour le projet proposé en direction des étudiants de Besançon et pour son fonctionnement.

Mme ZEHAFF (2) n'a pas pris part au vote.

## SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

### **13. Développement de la vidéoprotection sur la commune** - Phase VI-2017 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le déploiement de la Phase VI de la vidéoprotection sur l'espace public bisontin,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras de la Phase VI,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

### **14. Signature de la convention d'échanges partenariaux sécurisés entre la Police Nationale (Sécurité Publique) et la commune de Besançon** - Modalités pratiques pour respecter des conditions de confidentialité et de sécurité des échanges

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention type,

- de désigner M. Jean-Pascal REYES, Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique, en qualité de référent.

## ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

### **15. Espaces Verts** - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

## FORETS

### **16. Forêts communales - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'avenant n° 5 à la convention pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales conclue entre la Ville de Besançon et l'Office National des Forêts, actant de la prorogation de huit (8) mois de la convention,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe Déléguée à signer cet avenant.

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

## MAITRISE DE L'ENERGIE

### **17. Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme proposé,

- d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2017,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2017, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

### **18. Convention relative à l'installation de panneaux solaires à la Résidence Autonomie Huot**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Besançon et le CCAS pour l'installation de panneaux solaires à la Résidence Autonomie Huot,

- d'autoriser l'Adjointe Déléguée à signer la convention avec le CCAS de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération, la Ville prenant en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. BRIOT, M. CURIE, Mme ANDRIANTAVY, Mme SEBBAH et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.



## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 19. Eau - Programme d'investissement 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2017 dont le financement a été prévu au Budget Eau,

- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Bourgogne-Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

### 20. Assainissement - Programme d'investissement pour 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2017,

- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

### 21. Convention Ascomade - Ville de Besançon - Gestion patrimoniale de la ressource en eau - Modification de la délibération du 23 juin 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- signer la convention de partenariat avec l'Ascomade et tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération,

- verser la subvention à l'Ascomade à hauteur de 13 920 €.

Mme VIGNOT, M. POUJET et Mme THIEBAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

## VOIRIE

### **22. Voirie Déplacements - Programme de travaux 2017 - Demande de participations - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux 2017,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2017, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

### **23. Eclairage Public - Programme de travaux 2017 - Demande de subventions SYDED**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux 2017,
- de solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF (2), Mme PRESSE, M. POUJET, M. LIME, Mme FALCINELLA, Mme LEMERCIER, M. FAGAUT et M. GROSPERRIN (2) n'ont pas pris part au vote.

### **24. Mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le principe et les modalités de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec le Grand Besançon.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

### **25. Parking public visiteurs CHRU Minjoz - Tarification solidaire à destination des usagers longue durée de l'hôpital**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention entre la Ville de Besançon et le CHRU,
- d'autoriser l'Adjointe Déléguée à signer cette convention.

M. FOUSSERET et Mme DALPHIN n'ont pas pris part au vote.

## **PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS**

### **26. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Programme de restauration inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme et l'enveloppe prévisionnelle définis,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire financier potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

### **27. Entretien, grosses réparations sur les édifices protégés : propriétés de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2017-2018 - Demandes de subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme d'entretien et de réparation sur les bâtiments, les remparts et les fontaines classés Monuments Historiques ou inscrits, et d'autoriser M. le Maire à engager les études et les travaux, pendant les années 2017-2018,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de l'Etat (DRAC) et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

### **28. Cession à l'amiable à la commune de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la «convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Besançon de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat», ainsi que tout acte qui serait nécessaire.

## **CONTRAT DE VILLE**

### **29. Contrat de Ville du Grand Besançon - Appel à Projets 2017 - Première Programmation**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver, pour chacun des volets, la première programmation du Contrat de Ville 2017 et son plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les participations financières, nécessaires à la bonne mise en oeuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs, Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en oeuvre de cette première programmation 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Mme DARD n'a pas pris part au vote au titre de l'ADDSEA.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote au titre du CRIJ.

Mme CAULET n'a pas pris part au vote au titre de Tambour Battant.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote au titre de Croqu'Livres.

Mme FAIVRE-PETITJEAN n'a pas pris part au vote au titre du CIDFF.

M. FOUSSERET, Mme REBRAB et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote au titre de la Caisse des Ecoles.

M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote au titre de PS 25.

M. CROIZIER n'a pas pris part au vote au titre du BBC.

Mme DARD n'a pas pris part au vote au titre de Julienne Javel - Jardins de Cocagne.

M. BONTEMPS, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE, M. VAN HELLE (2), M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote au titre des Deux Scènes.

M. ALLEMANN n'a pas pris part au vote au titre de l'association Croppet.

Mme CAULET, M. CHALNOT et M. CURIE n'ont pas pris part au vote au titre de la Mission Locale.

Mme JOLY n'a pas pris part au vote au titre de Solidarité Femmes.

Mme ZEHAF (2) n'a pas pris part au vote au titre de la LICRA.

**30. Contrat de Ville - Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour le relogement des habitants des immeubles situés rue Brulard à Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'avenant n° 2 à la convention entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), portant sur l'extension du périmètre d'intervention à l'ensemble des ménages du bâtiment 29 de la rue Brulard et le versement par la CAGB de la somme de 100 000 € au CCAS,

- d'autoriser l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention tripartite ainsi que tout autre document s'y rapportant.

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. BRIOT, M. CURIE, Mme ANDRIANTAVY, Mme SEBBAH et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

## URBANISME - GRANDS TRAVAUX

### 31. Opérations immobilières réalisées en 2016 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport de synthèse.

### 32. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

### 33. Centre Commercial et Restaurant Inter-Entreprises Cassin - Bilan de clôture définitif de la concession

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan de clôture définitive de la concession du Centre Commercial et du Restaurant Inter-Entreprises sur le site Cassin.

M. FOUSSERET, M. BODIN, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

### 34. Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité - Prémption du bail commercial 2, Place Jouffroy d'Abbans - Lancement de la procédure de rétrocession et approbation du cahier des charges

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer la procédure de rétrocession du bail commercial du local 2 Place Jouffroy d'Abbans conformément aux articles R. 214-11 à R. 214-17 du Code de l'Urbanisme,
- d'approuver le cahier des charges de rétrocession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte ou document relatif à cette procédure.

### 35. Acquisition d'une parcelle située chemin des Vallières aux Consorts ROUSSEY

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur cette acquisition aux conditions énoncées,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

### 36. Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision Pernotte, rue de l'Eglise

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession au profit de l'Indivision Pernotte, ou de toute personne morale ou physique s'y substituant, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de prendre acte de la désaffectation du terrain,
- de décider le déclassement du terrain du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE (2), M. CURIE, Mme JOLY, Mme POISSENOT, M. BODIN, Mme THIEBAUT (2) et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

## **SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS**

### **37. Education - Subvention à une classe transplantée**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution de cette subvention.

### **38. Vie étudiante - Soutien à deux événements étudiants - Attribution de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution de deux subventions :

- 500 € à l'Association Sportive Universitaire de Franche-Comté (ASUFC) au titre de l'organisation du spectacle le 4 mai à Micropolis,

- 2 000 € à Erasmus Student Network Besançon (ESN Besançon), au titre de l'organisation de l'AG ESN France 2017.

### **39. Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts - Festival International de Musique - La Rodia - Subvention de fonctionnement et d'équipement 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement des subventions d'équipement et fonctionnement,

- d'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

M. BONTEMPS, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. VAN HELLE (2), Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote au titre de la Scène Nationale de Besançon.

M. BONTEMPS, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. CURIE, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote au titre de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts.

Mme REBRAB et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote au titre du Festival International de Musique.

M. BONTEMPS, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. VAN HELLE (2), M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote au titre de La Rodia.

### **40. Subventions aux associations culturelles - Première attribution 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les subventions de 91 projets et activités de 77 associations culturelles pour un montant total de 553 651 € et d'autoriser les versements aux différents organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants échéants à intervenir.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

#### **41. Subventions aux structures et associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences - Première attribution 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 17 500 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

M. POULIN n'a pas pris part au vote.

#### **42. Attribution d'une subvention à l'Association Floréal**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention de 750 € à l'Association Floréal.

#### **43. Congrès - Attribution de subventions - 2<sup>ème</sup> répartition au titre de 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € au Syndicat des Commerçants des Marchés de France.

M. MORTON n'a pas pris part au vote.

#### **44. Animations commerciales - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € à Inter Bio Franche-Comté,

- 3 000 € au Syndicat des Marchés de France,

- 1 500 € pour la Course cycliste des Chaprais,

- 4 000 € pour le Troc des Chaprais

et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

#### **45. Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions pour :

##### **1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»**

- Sporting Club de Clemenceau	10 000 €
- Vesontio Pétanque Club	500 €
- Besançon Triathlon	3 500 €
- PSB Football	1 000 €
- Amicale Cycliste Bisontine	10 000 €
- Besançon Curling Club	500 €

## 2 - Programme Sport de Haut Niveau

Association	Montant 2017
Amicale motocycliste du Doubs	400 €
Entre Temps	775 €
Besançon Tennis Club	500 €
BUC Escrime	800 €
Taekwendo Besançon	750 €
IKS	0 €
La Sauvegarde Karaté Club	1 800 €
SNB Canoë-Kayak	5 975 €
Tennis Grand Besançon	1 000 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	1 500 €
Planoise Karaté Académy	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 700 €</b>

## 3 - Programme Animations (au titre du Contrat de Ville)

N°	Projets	Association porteuse	Subvention délégation des Sports
26	Place au foot dans les quartiers / écoles	Racing Besançon	500 €
28	Ecole de football	Association Sportive Orchamps Besançon	1 200 €
30	Lutte citoyenne éducative	Cercle Pugilistique Bisontin	1 200 €
31	Actions de féminisation	ASPTT	1 200 €
32	Intégration par le sport du jeune public	ASPTT	500 €
42	Ecole de Football de quartiers	Sporting Club Clemenceau	500 €
43	Football dans les quartiers	Sporting Club Clemenceau	750 €
46	Découverte pratique du rugby à 5	Olympique de Besançon	500 €
54	100 emplois 100 ceintures	DOJO Franc-Comtois	800 €
73	Initiation Course orientation Planoise	Orientation Team Besançon	500 €
81	Développement féminisation escrime	BUC ESCRIME	500 €
83	Accès à la pratique du Judo	PSB JUDO	750 €
84	Sport et cohésion sociale	IKS	750 €
95	Bes'Athlé Tour	Doubs Sud Athlétisme	500 €
105	Redynamiser le quartier autour du Foot	PSB FOOTBALL	1 000 €
113	Espace Sportif Planoise	Profession Sport 25	1 500 €
125	But commun	ASC Planoise Saint-Ferjeux	750 €
132	Aviron Indoor à Clairs-Soleils	Aviron Indoor Besançon	500 €
134	Insertion par le sport	La Française de Besançon Haltérophilie	500 €



N°	Projets	Association porteuse	Subvention délégation des Sports
136	Basket pour Tous	Besaçon Basket Club	500 €
137	Les femmes d'abord	Sauvegarde Karaté	500 €
138	Futsal pour tous	Sporting Futsal	500 €
140	Le volant dans les quartiers	Volant Bisontin	500 €
146	Football	Olof Palme	500 €
185	Féminisation de la Boxe	Besaçon Boxe Académie	1 000 €
233	Place au sport	Handball Sport Mahorais 25	750 €
102	Vis ton quartier	VESONTIO	500 €
236	Karaté Armée Nation	PKA	500 €
<b>TOTAUX</b>			<b>19 650 €</b>

#### 4 - Programme «Aide aux locaux»

Clubs	Locaux	Subvention 2017
BRC Omnisports	Locaux rue Delaune	3 500 €
BTC	Complexe tennis - rue de Trépillot	6 500 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	Locaux route de Gray	22 500 €
Dojo Franc-Comtois	Dojo rue des Chalets	1 800 €
Entre Temps	Bâtiment rue Einstein	5 700 €
La Saint-Claude	Gymnases - rue Francis Clerc	1 000 €
ASC Velotte	Entretien vestiaires et traçage stade Joran	1 800 €
US Prés de Vaux	Traçage terrain Prés de Vaux	300 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux	Bâtiments rue des Sapins	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 100 €</b>

M. ALLEMANN, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. CHALNOT, M. OMOURI et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

#### 46. Vie Associative - 1<sup>ère</sup> attribution de subventions 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer 22 subventions, d'un montant total de 78 400 €, à des associations, dans le cadre de la première attribution des subventions 2017,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec la Maison de Velotte et le Comité de quartier St-Claude.

Mme VIGNOT n'a pas pris part au vote.

**47. ASEP Chaprais / Cras / Viotte - Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux - MJC Besançon / Clairs-Soleils - MJC Palente-Orchamps - Subventions de fonctionnement 2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :

- subvention d'un montant total de 172 000 € à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte,
- subvention d'un montant total de 176 000 € au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux,
- subvention d'un montant total de 207 200 € à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils,
- subvention d'un montant total de 157 187 € à la MJC de Palente / Orchamps,

- de se prononcer sur les modalités de versement de ces subventions selon les termes mentionnés dans la délibération et avec déduction des acomptes déjà versés,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des 4 structures associatives les avenants correspondants.

**48. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets Enfance et Jeunesse 2017 - 1<sup>ère</sup> répartition des subventions aux associations**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider la programmation du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse 2017 et les financements correspondants,

- de se prononcer favorablement sur le versement d'un acompte de 80 % de la subvention CEJ 2017 aux 13 associations bénéficiaires, soit :

- la somme totale de 18 078,55 € au titre du Volet Enfance,
- la somme totale de 395 238,80 € au titre du Volet Jeunesse,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants pour l'année 2017 à intervenir dans ce cadre.

M. ALLEMANN, M. CHALNOT, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. FAGAUT et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

**49. Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 12 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition du Festival LUDINAM à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

## **50. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de :

- 2 000 € aux Enfants de l'Espoir,
- 500 € à la MJC de Palente.

## **51. Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires pour leurs échanges internationaux**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 520 € au CFAA du Doubs,
- 280 € au Lycée Pergaud,
- 800 € au Lycée Pasteur,
- 560 € au Lycée Pergaud.

Mme VIGNOT, M. MORTON, Mme REBRAB, Mme MICHEL (2) et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

## **52. Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention 2017-2018 entre la Ville de Besançon et la SMEREB,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention,
- d'autoriser le versement de la subvention 2017 de 1 647 € à la SMEREB.

## **53 - Voeu de Solidarité des élu-es bisontins avec les élu-es placés en détention en République de Turquie Déposé par les élu-es des groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts, Parti Communiste Front de Gauche et Société Civile**

*«Partout où les démocraties s'exercent, les élu-es sont les représentants des peuples, ils permettent l'expression des différents groupes d'individus composant une société démocratique afin d'en organiser son fonctionnement. Ainsi chaque élu-e parle et doit parler au nom de ceux qu'il représente, défendre ses opinions librement en vue de trouver les arbitrages nécessaires à l'intérêt général.*

*Lorsque, pour des raisons politiques, on prive un-e élu-e de son expression, de son statut et de sa liberté, c'est toutes celles et ceux qu'il représente que l'on prive de parole et que l'on écarte ainsi de la société.*

*La situation de nombreux élu-es dans le monde nous préoccupe. C'est tout particulièrement le cas ces derniers mois en République de Turquie où, depuis juin 2015, 17 députés ont été destitués dont 12 sont toujours en détention aujourd'hui, et près de 100 Maires sont actuellement emprisonnés.*

*Nous ne pouvons rester silencieux face à cette situation et nous exprimons, au travers de ce voeu, notre solidarité envers ces élu-es qui sont les représentants de peuples que l'on prive de parole.*

***Nous demandons à nos Parlementaires et au Gouvernement d'intervenir auprès des autorités Turques pour que cessent immédiatement ces privations de liberté, et d'expression».***

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ne participant pas au vote), le Conseil Municipal a décidé d'adopter ce vœu.

La séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 10 avril 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le **11 AVR. 2017**

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Communications diverses

**M. LE MAIRE** : Chers amis, la séance va démarrer.

Chers collègues, je voudrais, comme vous j'imagine, en ce début de Conseil Municipal, exprimer notre émotion et témoigner de notre solidarité aux peuples russe et syrien. Je pense à tous, aux victimes, aux femmes, aux hommes, aux enfants -il y a eu beaucoup d'enfants d'ailleurs- atrocement touchés dans l'attentat qui a endeuillé Saint-Pétersbourg, plongeant ainsi 14 familles dans la détresse, dans le deuil et blessant plus de 45 personnes.

Je pense aussi avec effroi, on peut le dire, à la folie meurtrière commise en Syrie à l'encontre de civils avec l'utilisation de gaz : 72 personnes sont mortes, dont 20 enfants, des victimes innocentes qui ne demandaient qu'une chose, vivre.

Cela nous rappelle de manière bien triste que le combat pour la paix, contre l'extrémisme et les haines demeure plus que jamais d'actualité. Il se joue à l'échelle mondiale, bien sûr, avec, dans ce cadre, le rôle essentiel que l'Europe et notre pays ne jouent à mon avis pas assez pour l'instant.

La France tient son rang et assume ses responsabilités. Elle le fait souvent seule, sur de nombreux théâtres, notamment en Afrique. D'ailleurs je veux saluer en cet instant la mémoire du Caporal-Chef du 6<sup>ème</sup> régiment du Génie d'Angers, qui est décédé en opération hier soir au Mali. Ce régiment est une composante, vous le savez, de la 1<sup>ère</sup> Division de l'Armée de Terre qui est implantée à Besançon et placée sous le commandement du Général Philippe LE SIMPLE.

Besançon est donc concernée par ces drames, non seulement moralement et humainement mais aussi au travers des liens qu'elle a tissés. Nous y sommes particulièrement sensibles car, faut-il le rappeler, à titre d'exemple Besançon est jumelée depuis 21 ans avec la ville russe de Tver, dont nous venons d'ailleurs de donner, le 30 mars dernier, le nom à un rond-point sous la gare Viotte. Nous le sommes aussi parce que nous sommes une terre de solidarité avec celles et ceux qui fuient la barbarie syrienne, par exemple. Et de ce point de vue, Besançon a été pionnière pour tendre la main à celles et ceux qui souffrent. Il faut désormais que cette solidarité se diffuse sur tous les territoires pour que la France assume pleinement son rôle envers celles et ceux qui fuient la guerre et les persécutions. Enfin, nous le sommes car nous avons, vous le savez, depuis des années, noué des liens indéfectibles avec la communauté militaire implantée sur notre territoire, communauté militaire importante, parfaitement intégrée à notre ville, communauté militaire qui fait partie intégrante de cette ville et parce que nous sommes, vous le savez, la première base de France de l'Armée de Terre et le siège de la 1<sup>ère</sup> Division. Il y en a deux, la seconde est, je vous le rappelle, à Marseille.

Je veux donc à cet instant faire part, au nom des Bisontines et des Bisontins, de nos condoléances et de toutes nos pensées aux victimes des atrocités de Russie et de Syrie, ainsi qu'à la famille et aux camarades du militaire français de la force Barkhane qui est tombé hier au Mali.

Danielle DARD, notre correspondante militaire, fera part aussi de tous ses sentiments au Général Philippe LE SIMPLE.

Je vous propose donc une minute de recueillement.

*(Une minute de silence est observée).*

Je vous remercie.

Mais la vie va, bien sûr, néanmoins continuer. Elle doit même prendre toujours le dessus sur la barbarie. Et en cela elle est source d'espérance et c'est en ce sens que j'ai perçu, vendredi dernier, la belle histoire de la naissance sur la voie publique de la petite Madisson. Grâce au sang-froid extraordinaire de trois policiers municipaux que j'ai d'ailleurs reçus personnellement lundi pour les complimenter, la naissance de cette petite fille fut un beau moment d'émotion, surtout pour la policière municipale qui l'a accouchée sur le trottoir et qui ne se préparait pas, effectivement, à ce moment d'émotion. La maman et Madisson se portent bien puisque même nos policiers municipaux -je tiens à le dire, ça montre combien ils sont attentifs à ça- sont allés à la maternité et ont fait un cadeau personnel à la maman et à l'enfant. Bien sûr, j'ai moi-même pris contact avec la famille et envoyé un courrier de félicitations.

Nous voulons envoyer aussi, au niveau de notre Conseil Municipal, un message de sympathie à toute cette famille qui, après l'angoisse et l'urgence, savoure désormais -j'en suis sûr- la quiétude du cocon familial et la joie de chouchouter la petite Madisson, au milieu d'une famille, je crois, de 5 enfants et ils vont bien prendre soin de cette petite fille.

Voilà en un sens un beau signal de joie et aussi, pour nos agents, un beau signal de la noblesse du service public et de l'importance de leur action de proximité au quotidien, tel que nous le concevons ici à Besançon. Bravo à eux et au-delà, bravo à tout notre corps de police municipale pour son dévouement pour notre population.

Je profite de cet instant pour évoquer plus largement le sens de l'intérêt général dont font preuve tous nos agents municipaux dans le cadre de leurs fonctions et, aussi, celui manifesté par toutes les personnes volontaires pour s'engager dans le bon fonctionnement des scrutins des 23 avril et 7 mai à l'occasion de l'élection présidentielle. Je transmets à chacun mes sincères remerciements pour avoir répondu à notre appel pour être assesseur à l'occasion de ce rendez-vous important pour notre démocratie. C'est aussi par ce type d'engagement que nous pouvons la faire vivre et la renforcer.

Vous avez pu voir que dans ce contexte, la difficulté est de recruter 201 assesseurs. Nous n'y arrivons jamais et il y a donc eu une campagne de communication -un peu décalée- mais une belle campagne de communication puisque la France entière en a parlé et que grâce à cette campagne de communication nous avons trouvé des assesseurs, comme quoi quelquefois il faut oser. Lorsqu'il m'a présenté l'affiche, mon Directeur de la communication n'osait pas me la montrer, pensant que j'allais le retourner au point de départ... Avez-vous vu l'affiche ? La voici. Elle est partout, elle est passée sur toutes les télévisions. Stéphane, bravo ! En plus ça n'a rien coûté comme com', ça a été fait localement.

Donc il faut effectivement des assesseurs pour faire fonctionner les bureaux de vote. Vous savez qu'on a eu des difficultés puisqu'auparavant c'était payé, maintenant ça ne l'est plus, on n'a plus le droit et donc il y a une difficulté mais là je crois que Carine MICHEL qui a beaucoup travaillé là-dessus a trouvé... il en manque encore une dizaine, presque rien. Donc on va y arriver mais c'est effectivement un gros travail.

A Besançon nous devons ouvrir 67 bureaux de vote. Nous avons donc besoin de 67 présidents, en principe des élus issus des partis et mouvements politiques, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition d'ailleurs. Donc c'est le premier devoir d'assumer cette mission de service public et de démocratie.

Je veux remercier celles et ceux qui présideront ces dimanches les bureaux de vote bisontins. Elles et ils sont 39 élus municipaux au 1<sup>er</sup> tour et 41 au second, en plus des citoyens mobilisés à cette occasion. Je répète que tout le monde peut le faire, Majorité, Opposition et que j'ai toujours considéré que c'était un devoir de le faire lorsque l'on était élu.

Les assesseurs -je l'ai dit- sont au nombre de 201. Il en manque encore peut-être quelques-uns mais enfin quasiment plus. Carine MICHEL et Franck DESGEORGES vont continuer à trouver encore les quelques assesseurs qui manquent. Je veux les remercier, ainsi que tous les agents mobilisés.

Je laisse la parole à Carine MICHEL pour qu'elle expose brièvement les modalités de l'engagement comme assesseur pour que ce soit bien clair pour tout le monde et s'il y a encore quelques bonnes volontés...

**Mme Carine MICHEL :** Elles sont les bienvenues. Effectivement, grâce à une communication dynamique qui a été fortement relayée par les médias, le premier palier est atteint, ça veut dire que deux assesseurs minimum prévus par le code électoral, l'objectif est atteint. Néanmoins, pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions et qu'il n'y ait pas de délai d'attente, que les assesseurs puissent aussi avoir des pauses, il manque encore 50 assesseurs à ce jour pour les deux tours des 23 avril et 7 mai. Donc je renouvelle l'appel aux volontaires, aux Bisontins et aux Bisontines qui peuvent être présents de 7 h 30 à 20 h, ces deux dimanches-là. Pas d'inquiétude, les assesseurs auront une formation et seront accompagnés par les services de la Direction Relations avec les Usagers.

Concrètement comment ça se passe ? Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site de la Ville «[rechercheassesseur.fr](http://rechercheassesseur.fr)», appeler le standard au 03.81.61.50.50.

C'était un appel, il manque encore 50 assesseurs.

**M. LE MAIRE :** On va désigner maintenant un Secrétaire de séance qui pourrait être Françoise PRESSE.

On a le quorum, largement.

Y a-t-il des remarques par rapport au compte rendu de la dernière réunion de notre Conseil Municipal ? Je n'en vois pas.

On va donc maintenant rentrer dans l'ordre du jour».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 1

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 2

#### Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

«**M. LE MAIRE** : Au niveau d'Atmo, du CERCOOP, est-ce que ça suscite des remarques de votre part ?

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 3

#### Extension de périmètre du Grand Besançon - Détermination des attributions de compensation prévisionnelles des communes entrantes

« **M. LE MAIRE** : C'est un sujet d'ailleurs qui a été traité à l'Agglomération. C'est le même sujet qui passe de façon parallèle après l'Agglomération, ici, après le passage en CLECT au Conseil Municipal.

Pas d'opposition ? Pas de remarque ? 2 abstentions».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 4

#### Budget Primitif 2017

« **M. LE MAIRE** : Je rappelle que le Budget Primitif s'élève cette année à 185,9 M€, en légère augmentation de 2 M€, soit 1,1 % avec -ce sont des chiffres importants à retenir- une évolution des dépenses de fonctionnement de + 0,8 % et + 0,1 % à périmètre constant. Quand on dit qu'il y a + 0,1 % ça veut dire qu'il n'y a pas d'augmentation, + 0,1 % à périmètre constant et 0,8 % avec le nouveau périmètre.

L'évolution des recettes de fonctionnement est à + 0,7 %, elle aussi à périmètre constant ou + 1 % au périmètre actuel.

Avec aussi, ce qui est important, un maintien des dépenses d'investissement à près de 32 M€, soit, si on ajoute des reports de crédit de ce qui n'a pas été fait l'année dernière, c'est 51 M€ dont + 1,5 M€ d'investissement par rapport à l'année dernière.

Notre épargne brute est de 23,1 M€, en hausse de 0,4 M€ soit + 2 %, et l'épargne nette, elle, est en baisse de 0,3 M€, c'est lié au vieillissement de la dette et à une augmentation du capital de la dette. Voilà par rapport aux chiffres.

Par rapport au document par lui-même, je vais faire assez court pour laisser la place au débat car je vais vous redire certainement les mêmes choses que ce que je vous avais dit lors des Orientations Budgétaires. La vérité des Orientations Budgétaires se retrouve aujourd'hui ici.

Donc ce budget -simplement en quelques mots- et ensuite je passerai la parole à Michel LOYAT, est un budget d'exigence, une exigence par rapport à notre vision pour Besançon et ses habitants. Et notre vision ce n'est pas une ambition qui sera ou qui serait au rabais. C'est une exigence, en fait, par rapport à la finalité et à nos valeurs et à nos priorités politiques. Vous savez qu'on a fixé un cap et nous gardons ce cap, nous avons les yeux fixés sur la boussole, la boussole existe toujours, la direction dans laquelle nous devons aller.

Je veux redire encore une nouvelle fois qu'être ambitieux ça ne veut pas dire dépenser forcément plus. Cela signifie être plus offensif et plus confiant dans les atouts que possède notre ville.

Nous avons donc placé ce budget 2017 sous un double signe, celui de la proximité et du rayonnement. Tout cela se décline par une multitude de projets, petits, moyens et grands. Nous l'avons d'ailleurs encadré, vous le savez, par des priorités claires, pérennes, fiables, solides : l'éducation et la jeunesse, la sécurité et la tranquillité publique, la politique sociale et la politique de la ville, tout cela bien sûr dans un contexte territorial qui est modifié.

Vous savez que l'Etat continue sa baisse des dotations. C'est une contrainte évidemment incontournable. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, on en a déjà largement parlé lors des Orientations Budgétaires, mais c'est la réalité, je ne la perds pas de vue et nous avons perdu près de 27 M€ de ressources en cumulé, malgré l'allègement accordé en 2017 au bloc communal. On va être encore ponctionné de 1,7 M€ au titre du redressement des finances publiques.

Monsieur GROSERRIN, vous avez dit, lors du dernier Conseil Municipal «l'attractivité, l'ambition ça ne se décrète pas, ça se construit». Pour une fois, je suis d'accord avec vous sur ce que vous avez dit. Si vous voulez quelques preuves, s'il en fallait, c'est que le budget 2017 traduit clairement cette exigence que vous évoquiez mais qui est aussi la nôtre, d'abord parce que pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive pour le foncier et la 8<sup>ème</sup> pour la Taxe d'Habitation, les taux communaux de fiscalité resteront totalement stables.

Deuxième point : le respect du cadrage financier de la prospective : nous sommes là dans le schéma que nous avons, à plusieurs reprises, déjà évoqué ici. La Ville garde une situation financière saine dans le cadrage et les indicateurs de ce que nous nous sommes fixés.

Deux chiffres à retenir au budget, je le répète : une épargne brute de 23,1 M€, pour une limite plancher estimée à 20 M€ environ, est en hausse de 0,4 M€ et une capacité de désendettement de 4,8 ans, contre 8 à 10 maximum, ce qui veut dire que nous sommes bien et qu'il y a même encore de la marge mais nous souhaitons rester dans cette position qui est en dessous de 5 années, ce qui est quand même plutôt rare, il faut le dire.

Cela dit, il ne s'agit pas d'avoir une situation confortable en ne faisant plus rien. Il s'agit simplement d'avoir une situation saine qui permet à la fois de conserver des capacités d'action pour aujourd'hui et d'assurer aussi la pérennité pour les années à venir. C'est difficile, tout cela, nous le savons, ça nécessite beaucoup d'efforts de la part de tout le monde, mais nous devons maintenir un budget d'investissement dynamique au service du développement économique et de l'emploi et en 2017 sur le seul Budget Principal ça représente plus de 51 M€ avec le rapport 2016, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, + 1,5 M€.

Je passe rapidement sur les priorités puisque je ne veux pas redire ce que nous avons déjà, que vous avez trouvé insignifiant, que vous retrouverez certainement insignifiant ce soir. Mais je les rappelle simplement pour ne pas alourdir le débat : l'éducation et la jeunesse, la sécurité et la tranquillité publique -on y reviendra dans le cours du débat avec les demandes de subventions pour de la vidéoprotection-. La troisième priorité c'est la politique de la Ville avec les traditionnels crédits de subvention dans divers domaines. La Ville prépare, vous le savez, avec l'Agglomération, le nouveau programme de renouvellement urbain. Elle va y consacrer 10 M€, à parité avec l'Agglomération du Grand Besançon. Et 2017 verra notamment le démarrage de réalisations comme la Maison des services au public à Planoise qui devrait être inaugurée quand, Madame la Première Adjointe ?

**Mme Danielle DARD** : Ouverture en janvier 2018, inauguration au mois de mars probablement.

**M. LE MAIRE** : Dans un an ce sera donc quelque chose qui sera fonctionnel. Il y aura aussi cette année les travaux préparatoires de démolition sur Brulard et sur les Prés de Vaux.

Quatrième et dernière priorité, la politique sociale, c'est une subvention qui est maintenue à 9,8 M€.

Nous avons aussi, et nous nous sommes largement exprimés par rapport à cela, un programme de tranches annuelles qui était consolidé de 1,3 M€, soit 12,6 M€ au total, entièrement dédié à des aménagements de la vie de tous les jours, que ce soit de la voirie, des espaces verts, des gymnases, des bâtiments scolaires, associatifs, sportifs. Et il y a sur cette enveloppe 1,1 M€ soit 0,4 M€ de plus qu'en 2016 qui sont même réservés pour renforcer notre action dans certains domaines, liés très concrètement à la proximité, que ce soient les écoles, les crèches, les aires de jeux, les jardins familiaux ou des petits travaux de voirie. Ces 12,6 M€ c'est ce que nous appelons un temps -et c'était une bonne définition- «un grand programme de petits travaux» - l'expression n'est pas de moi, c'était du Préfet Alain GEHIN à l'époque-, ce sont des travaux pas forcément toujours très importants mais qui, dans les quartiers, participent à améliorer la vie. Donc on arrive là maintenant à un total de 12,6 M€.

On va continuer le lancement et la rénovation de grands équipements de proximité. Il y a bien sûr l'aménagement du pôle des Tilleuls dans le secteur Palente-Orchamps et de l'école Dürer à Planoise, la rénovation du terrain synthétique de foot du complexe sportif Michel Vautrot qui sera inauguré prochainement à hauteur de 500 K€ et la piscine de Chalezeule sur laquelle les premières études sont engagées pour un montant de 350 000 €.

Parallèlement la Ville doit maintenir un niveau d'investissement très important sur la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et de la Voirie à hauteur de 650 000 €.

En matière de transition énergétique et de préservation de l'environnement, on va poursuivre nos efforts dans de multiples domaines : installation de panneaux solaires sur des Résidences Autonomie du CCAS, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique mais aussi sur des bâtiments municipaux, que ce soit la cuisine centrale ou la station de Port Douvot.

Concernant le développement et l'attractivité de Besançon, un certain nombre d'opérations sont en train de se terminer : la construction de la voie en site propre sur TEMIS qui s'articule d'une part avec la réalisation du pôle Viotte et avec le nouveau quartier Vauban et d'autre part avec l'étude d'aménagement urbain innovant qui va être menée dans le cadre du projet EUROPAN dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, sur le site de la Bouloie.

Autre exemple, le Salon du Livre qui va connaître sa deuxième édition en 2017 et auquel la Ville participera à hauteur de 75 000 €. Je rappelle qu'avec l'inauguration, je crois le 2 septembre du TCSP Temis - La Bouloie, l'ensemble de nos pôles universitaires seront donc reliés effectivement par des moyens de transport à haut niveau de service, en tout cas de transport en site propre.

D'autres grandes opérations vont s'engager ou se poursuivre : le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, la restauration de l'Hôtel de Ville. J'espère qu'on pourra quand même, dans quelques mois, retrouver notre Hôtel de Ville et la Tour de la Pelote pour laquelle, pour des problèmes d'accès et de normes, pour l'instant nous n'avons pas de vraies possibilités d'aménagement. Pour l'instant c'est surtout le clos et le couvert. On va continuer la réflexion sur la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation et sur la deuxième phase du programme de restauration de la Citadelle. Et aussi, vous le savez, on va refaire cette année quelque chose de très important, c'est le quai Vauban, cette verrue sur le quai qui date d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années. Un programme est dédié pour cela à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros.

En matière de politique urbaine, les études liées à la reconversion du site Saint-Jacques vont donc s'accélérer afin de dégager un montage opérationnel avec le Centre Hospitalier Universitaire, qui, je le rappelle, est donc le propriétaire de ces lieux, pour en faire la Cité internationale des Savoirs et de l'Innovation. Les premières briques ont été posées, vous le savez déjà, c'est la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement dans laquelle la Ville était intervenue lourdement d'un point de vue financier. Ça c'est le côté Savoir, et le côté Innovation c'est le village by CA, le village de l'Innovation du Crédit Agricole qui accueille des «start-uppeur», des jeunes boîtes dynamiques sur le site ; et puis bien sûr, ce projet de Grande Bibliothèque dont les 250 000 € d'études sont prévus.

Sur le site des Vaîtes, l'éco-construction du quartier est lancée avec le démarrage d'une première tranche de logements en 2017. On accompagne fortement ce projet, et, à ce titre les premières études pour le remplacement de l'école Tristan Bernard vont démarrer, comme nous l'avons promis.

Il y a bien sûr le grand projet des Prés de Vaux, la démolition de la Rhodiacéta qui doit s'engager en 2017. Je sais que c'est compliqué mais je redis à toutes et à tous, aux élus et aux services qu'il faut que l'on démarre en 2017 la démolition des Prés de Vaux. On ne peut pas continuer, on n'a pas l'éternité pour faire ça, il faut qu'on commence maintenant, c'est un engagement que j'ai pris.

En matière d'enseignement supérieur, je vous ai parlé, effectivement, de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement mais je veux dire que le projet d'aménagement du site de la Communauté Universitaire d'Établissements de Bourgogne Franche-Comté, ce qu'on appelle la COMUE BFC, va bientôt s'achever.

Voilà ce que je voulais dire, pour ne pas être trop long. Il y a beaucoup d'autres choses mais j'aurai certainement l'occasion d'y revenir pendant le débat.

Je passe maintenant la parole à Michel LOYAT.

**M. Michel LOYAT :** Merci, Monsieur le Maire. Quelques compléments plus techniques sur les principaux chiffres du BP 2017. Avant de passer au BP 2017 proprement dit, un bref rappel sur la situation financière de la Ville. Nous l'avons déjà évoquée lors du débat d'Orientations Budgétaires : la situation financière de la Ville est saine et préservée, le Maire l'a d'ailleurs rappelé et cela malgré des contraintes fortement renforcées à partir de 2014 sur les dotations de l'État. Cette situation est le résultat d'un pilotage budgétaire pluriannuel strict, encadré par des indicateurs et les résultats sont là. La Ville a ainsi un niveau d'épargne, c'est-à-dire de solidité financière, resté globalement stable depuis 2008 et supérieur à la moyenne des villes de la même strate, + 29 € par habitant en 2015. Nous n'avons pas la comparaison pour 2016.

Un endettement maîtrisé et inférieur aux communes de la même strate, 1 028 € par habitant contre 1 135 € alors même que nous avons investi davantage que la moyenne, + 47 € par habitant en 2015 -nous ne disposons pas des chiffres de 2016-.

Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement de la Ville entre 2008 et 2016 auront été de près de 503 M€. Ces objectifs et cette situation ont été atteints non pas par la hausse de la fiscalité puisqu'entre 2008 et 2016 nos taux communaux n'auront évolué que de 0,4 % par an en moyenne et vous le savez, 0 % depuis 2011 tandis que les villes de la même strate les auront augmentés de + 1,2 %. Cela a été obtenu par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Cette bonne situation a permis de disposer d'un socle solide, facilitant la construction du budget même si, vous vous en doutez, ce n'est pas facile du tout, ce n'est pas simple. Le budget a été construit à partir de plusieurs éléments de cadrage déjà indiqués : la non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe -le Maire l'a rappelé-, la confirmation de nos objectifs prévisionnels de pilotage, l'épargne brute augmente et l'épargne nette de la Ville ne baisse que de 300 000 € alors que nous perdons 700 000 € de concours de l'Etat. La différence, c'est donc le dynamisme naturel des recettes et surtout les efforts de fonctionnement.

Autre élément de cadrage : le choix de préserver nos quatre priorités politiques qui sont aussi, naturellement, des priorités budgétaires. Les efforts ont porté sur tous les autres postes de fonctionnement, avec une volonté de déclinaison fine, non proportionnelle, ce qui s'est traduite par un travail approfondi et collectif, mais aucun domaine n'a été exonéré, sauf bien sûr les quatre priorités politiques.

Cela a permis de maintenir le niveau d'investissement à 32 M€ au BP et même de l'augmenter de 1,5 M€ reports compris. Cela représentera 51 M€, ce qui permet, conformément à nos engagements, de poursuivre la mise en place du plan pluriannuel d'investissement.

Le budget général 2017, tous budgets confondus, s'établit en mouvements réels à 212,6 M€ contre 211 M€ en 2016, donc une très légère augmentation de 0,8 %.

Ce budget général, rappelons-le, comprend 9 budgets : le Budget Principal, 8 budgets Annexes : Eau-Assainissement, chauffage urbain qui sont les plus importants, forêts, archéologie préventive, deux zones d'activités et un budget de lotissement aux Montarmots.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 155,5 M€ dont 15,3 M€ pour les budgets annexes. Elles sont globalement stables par rapport à 2016, seulement 0,1 % d'augmentation, donc vraiment la stabilité. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent, elles, à 57,1 M€ dont 11,5 M€ pour les budgets annexes.

La part du Budget Principal s'élève à 185,9 M€, les budgets annexes se chiffrent quant à eux à 26,7 M€ contre 27 M€ en 2016.

Vous avez maintenant à l'écran une vision du Budget Principal. En opération réelle, il est donc en hausse de 1,1 % par rapport à 2016. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 163,3 M€ avec reprise de l'excédent qui se maintient par rapport à 2016 et 2015, preuve d'ailleurs de notre solidité financière ; elles sont en légère hausse de 0,7 % à périmètre constant.

La baisse des dotations de l'État reste sensible malgré l'allègement accordé, ponction de la DGF, vous vous souvenez, de 1,7 M€, compensée toutefois en partie -en partie seulement- par les modifications d'exonérations décidées par l'Etat et par la réforme de la dotation de solidarité urbaine.

Le produit de la fiscalité directe qui représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 80,4 M€, évolue de 1 % avec une stabilité des taux et une revalorisation des bases particulièrement faible, 0,4 % contre 1 % en 2016.

La fiscalité indirecte est inscrite au BP à hauteur de 13,1 M€ en stabilité. La fiscalité reversée par l'Agglomération représente 2,7 M€ et suite aux importants mouvements de transferts et mutualisations, l'attribution de compensation est devenue négative depuis 2016 et figure donc désormais en dépenses.

Une prévision d'attribution du FPIC est faite de manière prudentielle à 900 000 €. Les subventions et participations reçues représentent 8,4 M€, en hausse, intégrant notamment la recette CAF liée à la déclaration périscolaire pour un montant de 0,4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 140,2 M€, elles sont stables à périmètre constant. Les différents postes connaissent des évolutions différenciées traduisant les efforts réalisés intégrant de manière non proportionnelle les besoins, les priorités mais aussi les contraintes.

Les dépenses de personnel permanent, soit 70,1 M€ sont en évolution de 1 % à périmètre constant, ce qui est volontariste compte tenu des décisions nationales, des évolutions naturelles et des décisions de la Municipalité, harmonisation des régimes indemnitaires avec la CAGB et intégration des priorités politiques, renforcement des référents périscolaires, recrutement de cinq policiers municipaux supplémentaires.

Le personnel vacataire représente, lui, 5,6 M€, stable, à périmètre constant.

Les charges financières sont en recul de 400 000 € compte tenu d'une part des réaménagements d'emprunts opérés, et du désendettement amorcé en 2015, - 3,3 M€ d'encours de dettes en 2015 et 2016 et un désendettement supplémentaire prévu à 1 M€ en 2017, minimum 1 M€.

Les subventions versées représentent 18,1 M€. La subvention du CCAS est stable, ce qui correspond à la priorité politique accordée, tandis que les autres subventions sont en baisse, de même que les crédits de fonctionnement des services, - 3 % mais de manière modulée selon les cas dans le cadre d'une exigence d'optimisation demandée à tous. Les dépenses à évolution contrainte sont particulièrement maîtrisées car elles évoluent de - 0,1 % à périmètre constant.

Le niveau des dépenses d'équipement sur le seul Budget Principal est fixé à 32 M€, donc je le rappelle, comme en 2016 et 2015. Sur ce total, 12,6 M€ soit 1,3 M€ de plus qu'en 2016 sont consacrés aux tranches annuelles qui correspondent principalement aux travaux d'entretien, de rénovation du patrimoine communal, voirie, bâtiment, espaces verts, etc. Ce ne sont pas les travaux les plus visibles ou peut-être les plus valorisés mais ce sont ceux qui touchent au quotidien des Bisontins qui est une priorité affichée pour ce mandat.

C'est dans ce cadre que nous avons souhaité en 2017 renforcer de 400 000 € l'enveloppe dédiée à la proximité mise en place en 2016, enveloppe qui vient compléter les tranches annuelles mais sur des thématiques ciblées permettant notamment de répondre aux demandes ponctuelles des habitants, par exemple petits équipements, travaux dans les aires de jeux scolaires, de quartiers, dans les écoles, crèches, sur les trottoirs, suite, par exemple, à des demandes de CCH ou des visites du Maire.

Les opérations individualisées du plan pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire schématiquement les grandes opérations d'équipement et les grands projets d'aménagement urbains se montent à 16,7 M€ contre 14,2 M€ en 2016.

Par ailleurs, 300 000 € correspondent à des participations en capital à nos organismes aménageurs et 1 M€ sont inscrits en dépenses imprévues.

On voit à l'écran que ce niveau d'investissement est maintenu grâce à la consolidation de l'épargne brute et donc, à l'autofinancement.

La Ville continue parallèlement à mobiliser ses recettes propres à hauteur de 9,8 M€ et notamment les cessions -2 M€- et les subventions à nos partenaires, 2,8 M€.

Le niveau d'emprunt nouveau prévu au BP 2017 est fixé à 12,7 M€ soit un taux de financement par l'emprunt de 39,7 %, en baisse également, pour un remboursement de capital de 13,6 M€.

La ville poursuit son désendettement depuis 2015, ce qui est un choix particulièrement judicieux parce que cela permet d'alléger sa section de fonctionnement, qui, vous le savez, est fortement impactée par les baisses de dotations de l'État.

Voilà quelques chiffres, de nombreux chiffres mais peu de chiffres finalement par rapport à l'ensemble de ceux qui sont dans le BP, et j'en ai donc terminé, Monsieur le Maire, avec cette présentation.

**M. LE MAIRE** : Merci Michel. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier la qualité des services pour la présentation et la précision de ce Budget. Les services font toujours en sorte que ça apparaisse comme étant le plus clair possible et le plus simple possible même si l'exercice n'est pas simple.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Dans L'Est Républicain du 5 avril, vous dites : «Je sais d'avance ce que l'Opposition va dire, ça manque de vision et d'ambition».

**M. LE MAIRE** : Je peux me tromper.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, nous allons vous le dire, anticiper ne vous dédouane pas mais démontre votre juste appréciation de vos faiblesses et de vos limites, celles, effectivement, d'un budget sans vision et sans ambition. Votre lucidité, pour une fois, m'impressionne.



Ce qui importe pour nous, au-delà des effets de manche ou des intérêts partisans, c'est l'efficacité de l'utilisation de l'impôt de nos concitoyens, contribuables ou communaux. Or, nous allons le voir et nos questionnements, en tout cas, sur beaucoup de sujets, qui seront effectués par Philippe GONON ou Ludovic FAGAUT montrent en tout cas que l'efficacité n'est pas au rendez-vous.

Je suis inquiet pour l'état de la situation de la Ville de Besançon. Je constate une nouvelle fois vos difficultés à dresser un horizon, à donner du sens, à vous projeter de façon positive et dynamique dans l'avenir. Quelle place pour chacun dans cette Ville en matière de cohésion sociale, de travail, de lien, de performance entre le développement économique et le progrès social ?

Vous utilisez BVV pour votre communication, prétendant que ce budget est offensif et ambitieux. Il n'en est rien. C'est la simple reconduction, comme chaque année, avec les mêmes arguments techniques voire technocratiques. Un budget dans lequel décidément vous vous avérez incapable de mettre une volonté politique, des choix efficaces, l'écoute de nos concitoyens confrontés aux difficultés du quotidien.

Vous vous plaignez que ce budget a été ardu à élaborer du fait de l'instabilité de taux communaux de fiscalité directe. J'ose imaginer, peut-être l'année prochaine, ce que je ne souhaite pas avec l'annonce d'Emmanuel MACRON sur la suppression de la Taxe d'Habitation... et cette suppression... une rentrée fiscale pour les villes de France de 10 milliards d'euros. Je n'ose imaginer, je n'ose imaginer !

Rentrons dans les chiffres.

En ce qui concerne le fonctionnement, Didier MIGAUD de la Cour des Comptes appelle les responsables politiques à tous les niveaux à fonder les décisions sur les mesures des résultats de politiques publiques plutôt que sur leur souci d'annoncer systématiquement des mesures nouvelles. Il annonce une difficulté de prôner, en tout cas d'anticiper sur un déficit public à 2,7 %, pour lui c'est un objectif qui est irréalisable. Le Conseil Constitutionnel également le dit et le Haut Conseil des finances publiques dit également que c'est un objectif improbable.

En ce qui concerne le fonctionnement, vous nous avez fait état des dépenses de fonctionnement qui se montent à 140 M€ avec des dépenses de personnels permanents en légère hausse à périmètre constant sans compléter, en tout cas, on pourrait s'interroger sur l'augmentation mécanique qui sera faite au niveau de la masse salariale de la fonction publique qui repart à la hausse et qui repartira à la hausse qui est la conséquence du point de dégel du point d'indice et de l'accord sur les carrières. Je tiens à le dire, l'augmentation en 2017 sera aussi importante que celle qui était effective sur les 6 années de 2011 à 2016, tout en sachant que les taux d'intérêt, à ce jour, sont faibles et on s'en réjouit.

À noter une hausse de 14 % des dépenses de personnels vacataires, certainement une grande partie à mon avis de ceux qui travaillent dans le cadre du PEDT mais sur les autres dépenses de fonctionnement on constate une maîtrise. Je m'interroge simplement sur le maintien de la subvention versée au CCAS à hauteur de 9,8 M€ qui ne montre pas de réelle optimisation sur ce poste Dépenses particulièrement important.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont en hausse de 0,7 % à périmètre constant. J'entendais tout à l'heure Michel LOYAT qui parlait justement de non-augmentation de la fiscalité, mais il faut dire à nos amis bisontins que la non-augmentation des taux faciaux de fiscalité directe mais, de fait, les impôts locaux directs payés par les Bisontins augmentent de 800 000 € de produit fiscal supplémentaire entre 2016 et 2017.

En ce qui concerne la baisse des dotations, j'apprécie aujourd'hui qu'il n'y ait pas de motion à ce sujet. La principale baisse qui porte sur la dotation forfaitaire de la DGF est en réalité quasiment compensée par d'autres hausses de dotations, cela a été dit, notamment la DSU, mais également la DNP et les compensations de Taxe d'Habitation.

En ce qui concerne la section Investissement, le niveau de dépenses d'équipement se monte à 32 M€ financés par recours à l'emprunt de 12,7 M€. On note toutefois qu'il y a une chute de près de 19 % des subventions d'investissement reçues entre BP 2016 et 2017 mais également 2 M€ de recettes de cessions inscrites au BP 2017, ce qui veut dire plus du double de 2016. N'est-ce pas surévalué ?

Enfin, pour terminer sur les dépenses d'investissement, elles sont stables mais elles sont néanmoins à un niveau relativement modéré.

Vous l'avez compris, nous espérons avec tous les Bisontins qu'au-delà de sa sincérité, ce budget est bien strictement affecté aux besoins des services communaux et en aucun cas à des objectifs parfois politiques d'intérêt national. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous pourriez préciser la fin : «des objectifs d'intérêt national...». Justement, je ne vois pas à quoi vous faites allusion, si vous pouviez préciser ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : J'ai terminé mon intervention.

**M. LE MAIRE** : Oui, oui, bien sûr. Je vous redonnerai la parole pour une autre intervention.

Non, mais, vous savez, vous êtes très très fort pour lancer la suspicion, de dire que ce budget est bien utilisé pour l'intérêt des Bisontins et pas pour d'autres intérêts nationaux. Je vous demande, je vous redonnerai la parole, je vous la repasse, ça ne comptera pas comme parole mais à quoi faites-vous allusion ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : J'ai terminé mon texte.

**M. LE MAIRE** : Vous avez terminé votre texte ! Je crois que vous êtes particulièrement bien placé sur ce sujet-là, pas vous à titre personnel mais pour faire profil bas, si vous voyez ce que je veux dire. Et je ne veux surtout pas recevoir des leçons d'honnêteté et de moralité de la part de personnes de votre organisation politique. Surtout pas ! Surtout pas !

**M. Jacques GROSPERRIN** : Vous pensez à quoi ?

**M. LE MAIRE** : Je pense à ce que tout le monde pense, au débat actuel. Vous le savez très bien.

Je vais dire comme vous, j'ai terminé mon intervention.

Attendez, c'est toujours lancé comme ça, la suspicion. Ça va, c'est bien.

De toute façon, je vais vous dire une chose Monsieur GROSPERRIN, vous ne changerez jamais. Remarquez, ça nous va bien parce que comme vous ne changez jamais, vous n'êtes pas crédible du tout. Alors que les plus grands quotidiens nationaux, je pense aux *Échos* qui n'est pas le dernier des documents, alors qu'un journal régional de Dijon, *Le Journal du Palais* à Dijon, alors qu'un grand journal, l'équivalent du *Monde* en Suisse, le *NZZ*, j'espère qu'on peut envoyer l'article qui en dit presque trop d'ailleurs, on m'a dit : «Vous les avez payés». Non, je ne les ai pas payés, le journaliste est venu nous voir. Il parle de l'exemple de Besançon, notre vision pour l'avenir, notre façon de construire l'avenir de cette ville depuis des années, eh bien, vous, systématiquement, toujours, vous êtes dans l'outrance, dans la négation de ce qui se passe ici.

Je ne veux pas essayer de vous convaincre du contraire, pas plus que je n'ai réussi à vous convaincre du fait que si quelquefois vous disiez que les choses vont bien, ça ajouterait à votre crédibilité. Mais, après tout, vous êtes fait comme ça et je crois que chacun vous connaît comme ça, c'est votre volonté. Vous avez totalement le droit de le faire.

Quant à la suppression de la Taxe d'Habitation, cela dit il faut savoir de quoi on parle : d'abord c'est la suppression de la TH mais ce n'est pas une suppression de recettes pour les collectivités, elles seront remboursées à l'euro près par l'Etat... Mais bien sûr Monsieur. -Monsieur OMOURI vous n'avez pas la parole pas plus que M. GROSPERRIN ! M. OMOURI vous n'avez pas la parole, merci-

Quand on sait combien la Taxe d'Habitation touche souvent des personnes de catégorie modeste, combien cet impôt est injuste, il ne tient pas compte, effectivement des situations familiales, des revenus...

Monsieur OMOURI ou vous vous taisez ou je suspends la séance. Je suspends la séance. Vous aurez la parole tant que vous voulez, pour l'instant vous me laissez aller jusqu'au bout.

Cet impôt est injuste et oui, j'affirme que faire en sorte de supprimer la Taxe d'Habitation pour 80 % des personnes qui la paient ce n'est pas perdre de l'argent, effectivement, pour la Ville, puisque ce sera remboursé et que c'est une décision qui va dans la bonne direction. Mais on veut effectivement faire croire que c'est l'inverse. Ça, c'est le jeu politique et on en a encore pendant quelques semaines à avoir ce type de discours.

Maintenant je passe la parole à M. GONON.

**M. Philippe GONON :** Merci, Monsieur le Maire. La crise des finances publiques que nous connaissons depuis 2013 a fait considérablement évoluer les pratiques budgétaires. Ce que l'on a d'abord appelé le désengagement de l'État puis l'effort de redressement national a amené les élus que nous sommes à revoir leur approche financière.

Avant 2013, la variable d'ajustement des budgets des collectivités c'était l'impôt. On décide des dépenses et si les recettes s'avéraient insuffisantes les élus augmentaient le taux des impôts locaux.

Depuis 2013, face au ras-le-bol fiscal des Français notamment, la principale variable d'ajustement c'est devenu l'investissement. Pas assez de recettes ou des recettes en baisse, on réduit l'investissement. Et ce nouvel état d'esprit est grave, car investir c'est à la fois marquer sa confiance dans l'avenir et c'est aussi construire cet avenir.

Alors, certes, il faut faire aujourd'hui des choix mais il est un domaine dans lequel il ne faut absolument pas baisser la garde, c'est celui des infrastructures numériques de notre territoire. À ce titre, je voudrais encore une fois revenir sur le fait que nous sommes en train de prendre un retard considérable dans la préparation de notre avenir numérique, dans le fibrage de notre territoire et cela par la faute d'un partenaire qui ne joue pas le jeu, en l'occurrence Orange.

Nous avons besoin de cette fibre pour assurer notre avenir. Je ne vais pas revenir sur toutes les applications, tout le monde les connaît, et tout le monde est persuadé de l'urgence de l'installation au domicile de cette fibre.

Dijon va fêter son 2 000<sup>ème</sup> abonné. Montbéliard est en train de prendre des décisions radicales pour sortir de l'impasse Orange dans les semaines qui viennent. Le SMIX THD va fêter sa 20 000<sup>ème</sup> prise posée en 2017. La métropole de Lille est en train de virer SFR après avoir saisi le Comité de concertation de la mission France Très Haut Débit. Orange se prépare également à faire la même chose. Ici à Besançon, tapie derrière l'octroi administratif du rôle d'opérateur en zone amie, donc installé dans une véritable chasse gardée et sans aucune contrainte, Orange ne

nous considère pas comme une priorité, ne nous donne aucun calendrier, n'installe aucune prise chez les Bisontins et les Grands Bisontins.

Notre priorité à nous, Monsieur le Maire, c'est désormais de vous convaincre, en tant que Maire et en tant que Président de la CAGB, qu'il est temps de prendre le taureau par les cornes.

Face à ce grand chantier, nous vous proposons un Plan fibre ambitieux que nous aimerions conduire avec vous sans aucune polémique, Majorité et Opposition réunies dans l'unique dessein de donner à nos concitoyens une des principales clés de leur avenir.

Voici les grandes lignes de ce plan et son chiffrage : tout d'abord, signons une convention d'engagement avec Orange, avec un calendrier et un nombre de prises posées. Refusons la montée en débit qui nous est proposée par Orange et qui n'est qu'une technique dépassée pour booster son vieux réseau cuivre et exigeons le FTTH jusqu'à l'abonné.

Deuxième chose : devant le retard pris par Orange, établissons un constat de carence. Choisissons un opérateur alternatif ou alors lançons notre propre Réseau d'Initiative Publique, un RIP.

Si nous choisissons, troisièmement, cette formule de réseau, je l'ai chiffrée à 90 000 prises de 800 € chacune, soit un investissement maximal de 72 M€ répartis sur une durée de 6 ans, soit 12 M€ par an.

Je rappelle que le tram a coûté à la Ville et à l'Agglomération 276 M€ et je rappelle également que de nombreuses subventions peuvent être obtenues de l'Europe, de l'État et de la Région Bourgogne/Franche-Comté.

Quatrième et dernier point : appuyons-nous sur le Syndicat Lumière, son réseau existant, facile à prolonger pour un coût relativement faible.

Voilà Monsieur le Maire, rapidement résumées les grandes lignes de ce plan, à peaufiner bien entendu. Surtout, surtout ne restons pas inactifs, osons envisager un Plan fibre et osons investir ces 72 M€ pour rendre notre territoire attractif et en faire un exemple voire même un premier de la classe.

**M. LE MAIRE** : Alors, sur le sujet que vous évoquez, je ne suis pas en désaccord avec vous puisque vous connaissez mon attachement au fibrage mais je me permets de faire un certain nombre de remarques : quand vous dites qu'il n'y a pas de prises installées à Besançon, je vous donnerai le bilan exact, je l'ai demandé au Directeur régional d'Orange il y a quelque temps, des prises sont installées à Besançon. Il manque certainement de communication et la fibre est en train de finir de se déployer sur la Ville. Je demande d'ailleurs aux services qu'ils me fassent un bilan pour la prochaine fois et je vous dirai exactement où nous en sommes.

Où il y a encore plus de retard c'est sur la périphérie, je vous l'accorde. Sur la Ville de Besançon un retard a certainement été pris. Je fais porter une pression constante sur Orange. Je leur ai même demandé de venir devant la Conférence des Maires pour s'expliquer puisque je pense effectivement que notre avenir passe par le développement du numérique. Donc, nous ne sommes pas si en retard que vous le dites puisque nous sommes la première ville de France depuis 1990 à avoir su créer un réseau de fibre, le Réseau Lumière, et d'avoir su allumer ces fibres pour donner du très haut débit dans cette ville et depuis fort longtemps, à des conditions économiques très intéressantes.

Maintenant, effectivement, vous avez raison de dire que la position d'Orange n'est pas satisfaisante. Je l'ai dit et je le redis. De là à dire qu'on va investir 72 M€ à la place de l'opérateur qui doit le faire, je pense ce n'est pas ça qu'il faut faire. Il faut qu'effectivement nous puissions obtenir de l'État et obtenir d'Orange qu'il fasse ce qu'il avait dit car je vous le redis, nous sommes d'accord là-dessus. Investir, les opérateurs n'attendent que ça au fond. Ils n'attendent

que ça, que, nous, nous puissions investir à leur place et eux retireront les bénéfices en louant des fréquences sur la fibre. La solution n'est pas là.

Si effectivement nous n'arrivons pas à obtenir satisfaction, on verra d'autres choses mais quand vous dites qu'il n'y a aucune prise installée sur la Ville de Besançon, c'est totalement faux, nous sommes bien plus en avance que beaucoup d'autres villes que vous avez citées. Peut-être ne le sait-on pas assez.

J'ai demandé ce bilan, je ne l'ai pas en tête là, Didier DELAUNOIS me l'a présenté la semaine dernière avec les gens d'Orange. Il y en a déjà des milliers... En plus, vous le savez certainement, il y a ce qui est adressable et ce qui est raccordable. Une grande partie de la ville est raccordable, c'est-à-dire qu'on va dans différents quartiers, mais n'est pas totalement adressable. Pour être adressable, il faut aller du dernier poteau jusque chez vous. Il y a déjà des personnes qui l'ont. Il faut certainement qu'Orange fasse plus de com' là-dessus mais je vous donnerai un bilan lors d'un prochain Conseil. Mais je dis que ce n'est pas à nous à investir des millions d'euros effectivement pour le compte des opérateurs.

Vous auriez pu rappeler quand même que nous étions en avance depuis 1994 avec le Réseau Lumière, que nous avons un Data Center et qu'effectivement, dans ce domaine-là, nous avons investi beaucoup pour fibrer aussi en très haut débit nos zones industrielles, parce qu'il ne faut pas confondre le très haut débit pour l'industrie avec le FTTH, ce qui est totalement autre chose.

Nous avons un plan, nous avons même fixé une liste des priorités pour les communes de l'Agglomération et les quartiers de Besançon qui sont mal desservis. Je sais par exemple qu'il y a des grands trous dans la desserte aux Tilleroyes, par exemple, pour connaître les difficultés que rencontre ce quartier.

Donc, oui, nous allons continuer à travailler là-dessus. Quand vous dites la crise financière, vous dites comme par hasard 2013, ça tombe bien. La crise financière, je vais vous dire ce n'est pas 2013, c'est 40 ans auparavant, c'est 1976. Parce que ça fait depuis 1976 effectivement qu'on bâtit des budgets déséquilibrés au niveau de l'État. Donc les finances de l'État sont en difficultés depuis 1976, et tout le monde y a contribué Gauche - Droite confondues, on n'a pas été raisonnable. On a voulu dépenser plus qu'on ne gagnait et c'est cela à mon sens qu'il faut changer.

Il y a même, je ne me rappelle plus du nom de cette personnalité importante qui a dit -je crois que c'était en 2012- «que le pays était en faillite». C'était en 2012, peut-être vous qui avez plus de mémoire que moi vous rappelez-vous certainement du nom de cette personne qui avait fait ce constat, qui lui avait d'ailleurs valu quelques inimitiés chez ses amis politiques à l'époque. Voilà ce que je voulais vous dire.

Effectivement, un pays qui a 2 200 milliards de dettes, c'est-à-dire presque son PIB, ça ne peut pas continuer encore longtemps comme ça, c'est une réalité.

**M. Ludovic FAGAUT** : Mon intervention va aller un peu aussi dans le sens de celle de Philippe GONON par rapport à un volet de ce BP 2017, notamment en ce qui concerne la partie Voirie et circulation.

Vous annoncez dans ce BP un budget de 4,5 M€ qui est consacré à la voirie et la circulation et vous annoncez également par voie de presse que ce budget a vocation, en tout cas, à améliorer le quotidien des Bisontins.

Or, je voudrais et on voudrait un petit peu relativiser ce volet-là parce qu'on peut quand même constater au quotidien qu'il y a quand même un chaos en matière de circulation dans notre ville, que ce soit aux entrées de ville ou même dans la ville de façon intra-muros -ce n'est pas une question de rouler moins vite Christophe LIME, je pense que c'est une question simplement de circulation et je vais vous faire une proposition juste après-

**M. LE MAIRE :** C'est-à-dire que vous qui habitez à Saône c'est plus facile pour y aller. Il y a des moments où il faut dire les choses. Vous habitez à Saône, vous avez le droit d'habiter à Saône.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je vous inviterai chez moi si vous le souhaitez, il n'y a aucun souci.

**M. LE MAIRE :** Je n'y tiens pas spécialement.

**M. Ludovic FAGAUT :** Il n'y a aucun souci. Je peux continuer ou ça vous dérange que je continue ?

**M. LE MAIRE :** Ça ne me dérange pas du tout.

**M. Ludovic FAGAUT :** C'est un sujet qui vous dérange ou pas ?

**M. LE MAIRE :** Pas du tout.

**M. Ludovic FAGAUT :** Pas du tout, comme ça, je vais pouvoir continuer tranquillement alors !

Quand on échange avec des Bisontins et des Bisontines au quotidien, on s'aperçoit de quoi ? On s'aperçoit qu'en fin de compte ils renoncent à venir tout naturellement au cœur de notre ville parce qu'ils n'arrivent pas à circuler. Le stationnement, on en a déjà parlé, mais je ne vais pas rouvrir le débat sur ce sujet.

En tout cas, nous, ce qu'on vous demande par rapport au budget qui est alloué sur le BP 2017, parce que je pourrais le rattacher au dossier 22, puisque sur le dossier 22 il y a des éléments qui sont pris en compte dans le cadre de l'amélioration, en tout cas, des voiries, mais on pourrait le rattacher.

Pourquoi je vous parle de cela ? Parce qu'on vous demande, en tout cas, d'agir mais d'agir sérieusement pour fluidifier et améliorer en tout cas la circulation des habitants et des Grands Bisontins sur le territoire bisontin, je pense, en priorité, au niveau des feux tricolores. Je ne suis pas certain, en tout cas, que les feux tricolores soient si bien que ça en termes de cadence dans certains secteurs. Je vais prendre un exemple : le feu qui est quasiment à la hauteur des Glacis, en bas de la gare Viotte ; c'est un feu qui, normalement, doit réguler si le tram arrive ou si un bus arrive. C'est un feu qui passe régulièrement au rouge même quand il n'y a pas de bus et même quand il n'y a pas de tram et qui crée derrière, inévitablement, des embouteillages sur le rond-point qui se situe plus bas.

Mais je pourrais citer exactement la même chose, si vous voulez être un peu attentif...

**M. LE MAIRE :** Je vous entends, je suis très attentif à ce que vous dites.

**M. Ludovic FAGAUT :** Le feu qui est au bout de la rue Charles Nodier : vous avez le bus qui est sur la voie de droite, le bus démarre, il empêche de tourner à droite pour venir en direction du parking de la Mairie, il passe trois voitures et derrière vous avez des bouchons sur la rue Charles Nodier. Plusieurs autres feux posent problème et je pense qu'il y a un vrai problème de cadencement des feux tricolores sur notre ville. En termes de proposition ça relie...

**M. LE MAIRE :** S'il vous plaît, écoutez...

**M. Ludovic FAGAUT** : ...c'est un manque de respect ce brouhaha permanent quand l'Opposition prend la parole !

**M. LE MAIRE** : S'il vous plaît, gardez vos nerfs, Monsieur FAGAUT, vous avez la parole.

**M. Ludovic FAGAUT** : Moi, je les garde totalement, adressez-vous à votre Majorité par rapport à cela.

Autre proposition, qui rejoint un petit peu ce que vient de dire Philippe GONON en ce qui concerne le fibrage et en tout cas l'avenir du numérique, il existe des feux tricolores dits intelligents et je pense que cela, à mon avis, devrait être expérimenté et développé sur le territoire bisontin. Donc le budget pourrait bien sûr y être rattaché. Et il y a aussi les applications smartphone. Les applications smartphone peuvent aussi, à un moment donné, aider et contribuer, en tout cas, pour que l'ensemble des automobilistes puissent prendre, en tout cas, un autre détour ou contour pour éviter des voies qui peuvent être bouchées régulièrement.

Prenez le pont Canot, tout simplement : le pont Canot, à certaines heures, on ne peut pas circuler sur la Ville de Besançon dans cet endroit précis.

Je ne vais pas être plus long, c'était simplement pour vous alerter par rapport à cela et vous apporter des propositions. Je vous remercie d'avoir été très attentifs.

**M. LE MAIRE** : Marie va vous répondre mais avant je vais quand même vous dire une chose : quand vous dites qu'il y a des difficultés de trafic, de fluidité, je ne peux pas dire le contraire, c'est vrai. Pour ça, il y a deux solutions : on aménage, c'est ce qu'on fait ou alors il y a moins de circulation, moins de voitures, et ça passe aussi par une politique ambitieuse en matière de transports en commun afin qu'il y ait moins de voitures. Ça, c'est la première chose.

Par contre, quand j'entends M. GROSPERRIN qui fustige le Maire, ce manque de vision, ce manque d'ambition et que vous, Monsieur FAGAUT, votre ambition et votre vision pour le budget se traduisent par les feux de circulation et les feux rouges qui sont mal réglés, excusez-moi, je reste quand même un peu assis et si c'est ça la hauteur que vous voulez donner... on est en train de parler du budget, on parle du budget et on me dit : «Les feux de circulation sont mal réglés». Vous parlez de la rue Charles Nodier et c'est tellement vrai qu'il y a des études en cours. Figurez-vous qu'on circule aussi, on est en train de travailler là-dessus. Je vais même vous citer un autre lieu que vous avez oublié : devant la gare, on est même en train de travailler, pour remonter par les Glacis pour, effectivement, éviter ces embouteillages près de la gare mais là on attend que le TCSP soit fait.

Alors, quand même, vraiment, votre seule critique sur le budget est effectivement que les feux sont mal réglés et qu'il y a des problèmes de circulation dans une ville qui a la chance d'être une ville dont le réseau viaire est encore du XVII<sup>ème</sup> ou du XVIII<sup>ème</sup> siècle, écoutez je suis un peu baba.

Je passe la parole à Marie parce qu'elle est beaucoup sur le terrain mais moi aussi. Ce que vous dites pour la rue Charles Nodier c'est exact. On est en train de travailler sur ce problème, elle va vous le dire, comme vous avez pu voir aussi qu'on travaille aussi devant la Préfecture et sur d'autres secteurs. Arrêtez de nous critiquer du manque de vision, vous avez raison de le faire mais vos propos sont des propos de Commission, ce n'est pas des propos de débat budgétaire.

**Mme Marie ZEHAF** : Il ne faut pas confondre les budgets parce que le budget Voirie est effectivement bien destiné à améliorer la qualité de vie des Bisontins, maintenir le réseau viaire en bon état. Je ne sais pas si vous avez regardé le détail mais c'est aussi pour l'amélioration des carrefours à feux dans le budget Voirie, ce n'est pas un budget Circulation, c'est un budget Voirie destiné, effectivement, à améliorer pas mal de choses.

Pour répondre à votre question, le Maire a répondu sur la rue Charles Nodier. Une étude est réalisée et une amélioration sera apportée, permettant aux automobilistes de pouvoir emprunter la voie bus. On va décaler l'abri bus afin que les automobilistes puissent s'engager à droite, pour tourner à droite et qu'il y ait deux files de circulation.

Sur le stationnement, enfin, des efforts sont réalisés au niveau de la ville puisque pour tous les Samedis piétons -je ne sais pas si vous l'avez vu- il y a quand même des parkings qui sont à - 50 % et le stationnement. Ça permet aussi à tout un chacun de venir au centre-ville et il n'y a pas de frein de ce côté-là.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur FAGAUT vous voulez répondre.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je vais répondre parce qu'effectivement je ne peux pas vous laisser dire ce genre de choses, de réduire en tout cas mon intervention simplement aux feux tricolores.

Le BP 2017, si à un budget prévisionnel on ne peut pas parler de la qualité de la vie des Bisontins et si on ne peut pas parler...

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit ça.

**M. Ludovic FAGAUT** : ... de l'investissement... -laissez-moi juste terminer-, si on ne peut pas parler de la qualité de vie des Bisontins lorsqu'on traite le BP 2017 et si on ne peut pas parler de l'investissement lorsqu'on traite du BP 2017, vous me direz sur quoi on peut échanger lorsqu'on parle du budget prévisionnel d'une ville de 120 000 habitants sur son année complète.

**M. LE MAIRE** : Je crois que malheureusement vous n'avez pas écouté la réponse de Marie ZEHAF.

J'ai oublié de vous le dire tout à l'heure, quand vous me parlez des baisses de dotation, quand j'entends votre mentor M. FILLON qui veut retirer 150 milliards et que vous avez le culot de venir nous attaquer là !... Vraiment, là aussi quand même, de qui se moque-t-on ? Est-ce que les Françaises et les Français vont quand même un jour se rendre compte ? De qui se moque-t-on ? D'un côté, on nous attaque et de l'autre côté il propose 150 milliards. Excusez-moi, vraiment, là, je suis un peu baba mais pas baba d'admiration.

Monsieur OMOURI vous avez la parole, ne vous en privez pas.

**M. Michel OMOURI** : Merci. Je vais vous faire un aparté sur M. MACRON, il faut dire la vérité.

**M. LE MAIRE** : Non, non, non, non.

**M. Michel OMOURI** : Attendez, tout à l'heure vous m'avez dit : «Monsieur OMOURI vous reviendrez dessus», donc je vous réponds.

Il faut dire la vérité. Quand vous dites que votre mentor politique aujourd'hui -avant c'était HOLLANDE maintenant c'est MACRON, on y perd notre latin- disait clairement que l'exonération se ferait à l'euro près... Vous étiez au Congrès des Maires. Qu'a dit votre ami ? Il a dit clairement aux maires «écoutez, il va falloir faire des efforts parce que mon idée, les communes vont devoir apporter leur contribution».

Aujourd'hui que va-t-il se passer ? Que vont faire les communes ? Augmenter la taxe foncière. Aujourd'hui ce sont les propriétaires qui vont payer cette idée, Monsieur FOUSSERET, c'est ça la vérité. Il faut arrêter de dire des bêtises.

Maintenant, je vais revenir sur l'intervention sur le budget. Je vais parler de la recette de la Police Municipale : j'observe une augmentation de 20 % soit 200 000 € de plus en PV, soit au total 1,2 M€. J'ai une petite idée peut-être sur la question.



Je sais que cette recette supplémentaire est transférée à l'État. En contrepartie l'État apporte son aide sur les travaux de sécurisation, exemple : dos d'âne ou vidéoprotection. Votre choix est clair aujourd'hui, c'est tolérance zéro sur le stationnement des usagers, des entreprises, petits excès de vitesse mais tolérance zéro, voire impunité totale sur les rodéos urbains, sans compter la consommation sur les lieux publics. Là-dessus, les choses sont claires pour vous, vous ne faites rien, Police municipale aucune sanction.

Tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, ce sont ni plus ni moins les honnêtes gens qui vont payer ces 200 000 € de PV supplémentaires. C'est ça la réalité parce qu'au final, en 2015, les recettes de PV étaient de 915 000 € ; aujourd'hui on est à 1,2 M€, c'est ça la réalité.

**M. LE MAIRE :** Alors, je vais quand même vous dire quelque chose : c'est que les PV, lorsque l'on prend le risque de ne pas mettre une pièce pour le stationnement, on prend un risque d'avoir un PV. Parce que faute de quoi, il faut que vous sachiez que ces recettes des amendes de police partent effectivement au national mais sont redistribuées aux communes. Est-ce que vous ne considérez pas qu'il est normal que ceux qui ne respectent pas la loi soient sanctionnés. C'est-à-dire que votre système, vous, vous payez, vous respectez la loi, vous êtes un bon citoyen, vous mettez une pièce dans un parcètre, c'est bien, faites-le, mais vous ne respectez pas la loi et il faudrait vous exonérer de ça.

Vous, le grand chantre de la tolérance zéro, excusez-moi ! La tolérance zéro, pourquoi ? Précisez votre pensée.

Quant aux rodéos, je vous donnerai tout à l'heure le bilan parce qu'en plus les remarques que vous faites vis-à-vis de la Police municipale ne sont pas terribles, quand même. Moi, je les soutiens dans leur action et je prendrai prochainement encore de nouvelles initiatives pour montrer combien on les soutient. Mais quand même, je crois qu'il ne faut pas exagérer, il est normal que celles et ceux qui sont en infraction paient leur PV, ne vous y mettez pas.

Quant aux rodéos, je vous donnerai les chiffres tout à l'heure, un moyen très efficace est utilisé par la Police municipale et la Police nationale -mais surtout nationale- pour y mettre fin ; d'ailleurs ceux qui habitent dans les quartiers disent qu'il y en a un peu moins. M. REYES, combien avez-vous saisi de motos l'année dernière ? 20. Et la Police nationale ? Une centaine, plus d'une centaine.

La vidéoprotection ou la vidéosurveillance -comme vous voulez- permet d'identifier les gens et désormais le Parquet a changé de politique, il considère que faire du rodéo dans une ville c'est mettre en danger la vie d'autrui et c'est poursuivable. Il y en a même qui ont été condamnés à des peines de prison ferme pour du rodéo urbain. Donc ne dites pas qu'on ne fait rien, mais après c'est plus facile à dire qu'à faire et quand vous avez effectivement des personnes écervelées qui sont sans casque, qui prennent des risques énormes, c'est toujours très difficile d'envoyer un motard avec des sirènes derrière. Voilà ce que je veux dire.

Mais, moi, je rends hommage à notre Police. Effectivement, quand vous êtes stationné, on sait très bien que le stationnement payant, c'est le seul moyen dans une ville comme la nôtre de faire en sorte qu'il y ait une rotation des places de stationnement. D'ailleurs, de plus en plus de commerçants sont d'accord avec cette démarche. Alors, après on peut tout mettre gratuit. Je n'ai jamais voulu le faire. On devrait mettre le stationnement gratuit même pas un mois mais 15 jours, et vous verriez le binz -pour ne pas dire autre chose- que ce serait. Les voitures seraient là du lundi matin au dimanche soir et ne bougeraient pas. À partir du moment où nous avons mis le stationnement payant à Chamars on y trouve toujours de la place ; auparavant on ne trouvait jamais de place à Chamars. Pourquoi ? Parce qu'il y avait des voitures ventouses qui étaient là toute la semaine.

On me signale le même cas maintenant aux Prés de Vaux. Il y a un parking gratuit aux Prés de Vaux, près de La Rodia, on va regarder ce qui se passe. Il y a des voitures qui sont là du matin au soir, des mois entiers, qui ne bougent pas. Ce n'est pas normal, dans une ville comme la nôtre il faut qu'il y ait une rotation au niveau des places de stationnement.

Quand vous prenez le risque de ne pas mettre d'argent dans le parcmètre, c'est comme quand sur l'autoroute vous dépassez la vitesse. Vous dépassez la vitesse, vous vous faites piquer au radar, vous avez pris un risque, il faut l'accepter et ne pas râler parce qu'on augmente la vitesse.

Monsieur OMOURI, une deuxième intervention, avec plaisir.

**M. Michel OMOURI :** La tolérance zéro, tout à fait d'accord sur les fous du volant, je suis tout à fait d'accord mais verbaliser quelqu'un qui a à peine un quart d'heure, 20 minutes de retard sur son stationnement...

Simplement, je reviens sur les rodéos. Aujourd'hui, quand vous habitez Planoise, Palente ou ailleurs, le dimanche on est souvent alerté sur les nuisances sonores. Là-dessus la vidéoprotection, certes, peut apporter, mais il faut aujourd'hui que la Police municipale aussi travaille un peu le dimanche en période estivale. Quand vous êtes sur Planoise et que vous voyez sur les ronds-points, les problématiques de quads, ou ailleurs, c'est ça la réalité.

Et aussi, vous oubliez aussi les consommations abusives d'alcool sur le terrain, aujourd'hui. On ne vous entend pas trop là-dessus. C'est pour ça, quand vous dites «impunité zéro», je suis d'accord pour le voyou qui fait les excès de vitesse mais aujourd'hui je le dis, rodéo. Je vous invite Monsieur le Maire à venir dimanche à Planoise pour voir comment ça se passe alors que la vidéoprotection est là et je vous invite, comme d'habitude, le jeudi, à voir la problématique de sécurité publique due à l'alcool. Alors tolérance zéro pour tout le monde, simplement aujourd'hui voilà, la consigne est donnée.

**M. LE MAIRE :** La consigne, d'abord ce n'est pas vous qui donnez les consignes et je vais vous dire, je suis aussi pour la tolérance zéro pour les cols blancs avec cravate ; vous voyez ce que je veux dire. Cols blancs, cravate, c'est aussi tolérance zéro d'un point de vue général pour les cols blancs cravate, tolérance zéro partout.

Figurez-vous... Monsieur OMOURI, vous nous donnez des conseils, mais figurez-vous que sur le terrain nous y sommes aussi, il n'y a pas que vous qui êtes sur le terrain.

**M. Philippe GONON :** En parlant de l'année 2013, je rappelle simplement que c'est la première année d'application de la baisse des dotations donnée par l'État aux collectivités, décidées par un autre gouvernement que celui élu en 2012 et donc à partir de 2013 les collectivités locales ont subi une baisse des dotations qui s'est aggravée -vous le savez très bien- sur la période 2014-2017 ; je suis d'accord avec M. BAULIEU et avec M. LOYAT pour dire que ces baisses de dotations vont se poursuivre dans le temps.

**M. LE MAIRE :** Et vous n'êtes pas d'accord avec moi qui dis la même chose ?

**M. Philippe GONON :** Si, si, mais je me mets au niveau des agents responsables des finances, je ne me mets pas à votre place, Monsieur le Maire. Je vais rester prudent.

**M. LE MAIRE :** Vous en rêvez !

**M. Philippe GONON :** J'en rêve bien sûr ! *I have a dream !*

Simplement, les propositions des candidats que j'ai pu entendre récemment vont toutes dans le même sens, on va encore nous donner des coups de rabot.

Deuxième chose, sur la Taxe d'Habitation, je voudrais rappeler et c'est de la technique, ce n'est pas de la polémique philosophique, etc., etc., que toutes les dotations de compensation données par l'État aux collectivités locales sont des compensations figées dans le temps, c'est-à-dire vous donnez 100 l'année N, 10 ans après c'est encore 100. Et il est apparu en 2017 une nouvelle révolution dans la gestion des dotations, ce qui ne s'était jamais vu auparavant, il y a eu des coups de rabot, c'est-à-dire qu'on a enlevé des morceaux des dotations de compensation qui, logiquement, dans les principes de droit public, étaient figés. C'est pour ça que nous sommes inquiets et vous devriez être inquiet aussi de cette proposition-là parce que la Taxe d'Habitation c'était un impôt dynamique. Demain il sera rendu non dynamique, vous perdez une recette dynamique.

Et je voudrais terminer sur une chose, aujourd'hui nous sommes tous confrontés, je pense, à la réalité de ces difficultés financières des collectivités locales. Nous avons quasiment, à peu près partout, les mêmes recettes de gestion, ce sont les recettes de fonctionnement que nous avons attaquées en premier. Aujourd'hui, beaucoup d'entre nous disent : «Nous sommes à l'os». Pardonnez-moi, l'expression, elle est un peu vulgaire, mais ça veut dire une chose, c'est que les services et les élus ont fait le maximum pour limiter les frais de fonctionnement des collectivités locales.

Aujourd'hui que nous reste-t-il ? Augmenter les recettes, c'est-à-dire la fiscalité ou réduire l'investissement. On n'a pas beaucoup le choix. Vous avez fait ce choix aussi de réduire l'investissement à la Ville de Besançon et on peut le critiquer ou pas, mais je ne vois pas comment on pouvait faire autrement plutôt que de passer par une hausse des impôts.

Quand je parle du ras-le-bol fiscal des Français, je pense que c'est une notion incontestable et incontestée. Et donc nous avons tous procédé, dans un premier temps, à l'ajustement des budgets par la baisse des investissements.

Est-ce que ça doit durer ? Non. Est-ce qu'il faut faire des choix ? Oui. Nous ne pouvons plus tout faire aujourd'hui, il faut faire des choix, nous vous en avons proposé un, ce n'était peut-être pas le meilleur des choix que vous vouliez faire, mais en tout état de cause nous sommes confrontés, en permanence, à cette nécessité de faire des choix d'investissement.

**M. LE MAIRE :** Oui, je suis assez d'accord avec vous et j'observe que vous êtes en désaccord avec M. GROSPERRIN par rapport à ce qu'il a dit mais chacun en a le droit.

Vous dites qu'il est dynamique, oui, mais il est injuste. Je vais vous donner un exemple. Si, il est très injuste. Vous avez une famille qui construit une maison, le père, la mère et les deux enfants, une maison pour un foyer de quatre personnes. Les enfants partent. Un des deux conjoints décède, que se passe-t-il ? Avec cette taxe telle qu'elle est faite aujourd'hui, la personne qui reste -généralement c'est l'épouse, c'est souvent le cas, c'est comme ça, c'est la vie- a ensuite une pension de réversion et souvent, qu'est-ce qui arrive ? Par rapport à cette Taxe d'Habitation qui est très injuste, elle est obligée de vendre la maison qu'elle a construite et dans laquelle elle a vécu. Et ça, permettez-moi de vous le dire, c'est profondément injuste.

Et il y a aussi quelque chose qu'il faut dire : en 1993, je crois que c'est Michel ROCARD qui avait mis en place une révision du système de la Taxe d'Habitation pour tout bousculer le système. Je me rappelle alors les propos de parlementaires, à l'époque ce n'étaient pas des Républicains, c'était le RPR certainement -PINARD serait là il pourrait nous raconter, même nous donner... si, mais ne riez pas. D'abord, moi, j'ai beaucoup de respect pour Joseph PINARD-.

Vous critiquiez tout à l'heure, vous disiez qu'il y avait du brouhaha quand vous parliez, laissez-moi parler. J'ai beaucoup de respect pour Joseph PINARD parce qu'au moins il ressort les choses et c'est quelquefois gênant qu'on puisse ressortir des choses qui ont été dites. Moi, j'ai beaucoup de respect pour Joseph PINARD et je l'écoute beaucoup quand il m'apporte des textes.

Oui, absolument. Alors, peut-être que ça vous gêne mais je vais certainement d'ailleurs avoir l'occasion d'en ressortir dans quelque temps.

En tout cas, j'observe une chose, c'est que vous demandez le silence quand vous parlez, mais vous n'avez même pas la correction minimum d'écouter le Maire quand il parle, mais ça, c'est tout vous, inoxydables, vous êtes inoxydables.

Je termine en disant cela, c'est qu'en 1993 cela a été rejeté par manque de courage du gouvernement qui, à l'époque était un gouvernement de Gauche, face à la montée en puissance, effectivement, des critiques. Et si vous voulez, je peux demander à mon Directeur de Cabinet qu'il me retrouve les termes avec lesquels des sénateurs locaux, ici, ont attaqué cette réforme. Vous les aurez et vous les prendrez -amicalement- mais en pleine face la prochaine fois.

Vous êtes intervenu deux fois, c'est bon, M. GROSPERRIN aussi, c'est terminé.

**M. Philippe GONON** : Juste une précision si vous le permettez, je vais être très, très bref. Pendant les discussions que nous avons eues lors de la Commission des Finances, j'ai demandé à vos services quels étaient les exonérations et les abattements dont bénéficiaient les Bisontins sur la Taxe d'Habitation. Voilà ce qui m'a été répondu, je l'ai noté : «19 % sont totalement exonérés de Taxe d'Habitation et 39 % sont partiellement exonérés».

**M. LE MAIRE** : Oui, je crois que c'est même dans le rapport.

**M. Philippe GONON** : Je ne sais plus mais ce sont mes notes.

**M. LE MAIRE** : Lisez vos rapports.

**M. Philippe GONON** : Non, non, mais attendez, on s'en moque que ce soit dans le rapport ou pas, l'important c'est qu'on en discute !

**M. LE MAIRE** : Non, on ne s'en fiche pas.

**M. Philippe GONON** : L'important c'est qu'on en discute. Simplement, le dernier chiffre qu'on m'a donné c'est : 42 % ont une imposition totale à la Taxe d'Habitation.

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. Philippe GONON** : Alors passez à 80 %, on en est déjà à 58.

**M. LE MAIRE** : Oui, eh bien, justement pourquoi vous criez comme ça, alors que vous êtes en train de me dire... on est presque aux 80 %. Non, attendez, tout le monde a compris.

**M. Philippe GONON** : Parce que ça va faire 6 M€ en moins dans les caisses de la Ville de Besançon que vous allez devoir trouver ailleurs. Et comment allez-vous les trouver ailleurs ?

**M. LE MAIRE** : Tout le monde a compris ! Mais non, ce n'est pas vrai, il y aura une compensation, vous le savez très bien.

D'abord, je suis quand même surpris vous dites : «On n'en a rien à faire que ce soit dans le rapport». Ecoutez, si, c'est dans le rapport. Si ça n'y était pas vous râleriez, ça veut dire que vous n'avez pas lu le rapport.

Monsieur GONON vous n'avez plus la parole. Je vous l'ai donnée déjà trois fois, vous ne l'avez plus. Simplement ce que je dis, c'est que vous êtes en train de m'expliquer qu'il y a presque 60 % des habitants qui sont déjà plus ou moins exonérés et par ailleurs vous criez au loup en disant on va en mettre 20 % de plus. Mettez-vous d'accord ! Seriez-vous «macroniste» sans le savoir ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : Loin de nous le fait de rire mais c'est simplement votre articulation qui faisait qu'à un moment donné on entendait plus «le pinard» que «Joseph PINARD», c'était cela et ça n'a pas fait sourire que nous, d'ailleurs dans votre Majorité ils ont bien souri aussi mais ce n'est pas bien grave. Deuxième chose...

**M. LE MAIRE** : Il y a de la hauteur, là !

**M. Jacques GROSPERRIN** : On a bien compris que la Taxe d'Habitation, le problème c'est le problème après les dégrèvements.

Et troisième point, le plus important, vous l'avez bien dit en introduction, dans la difficulté de faire un budget, dans la difficulté où les dotations de l'État baissent, dans la difficulté où, on le sait, ce sera 10 milliards d'euros en moins avec des recettes qui ne seront, comme ça a été dit tout à l'heure, plus dynamiques, nécessairement les communes seront obligées d'agir sur le foncier et qui est actuellement propriétaire ? Ce sont ceux qui ont le foncier. Donc on sait très bien que c'est encore quelque chose d'idéologique. On a réfléchi à un moment donné, vous avez certainement dû réfléchir, je sais que votre candidat est revenu en arrière sur le fait de payer une taxe pour les logements qui étaient déjà réglés, payés, en tout cas et c'est pour ça que dans certains pays d'ailleurs certains partent sur des emprunts de 30, 40 ans voire 50 ans pour ne jamais réaliser véritablement son bien. Ça c'est aussi idéologique. Alors peut-être que votre conception des choses c'est de dire que la France est quand même un pays de propriétaires, on essaie de faire en sorte que chacun soit de plus en plus propriétaire. Je pense que derrière tout cela on dit souvent «quand c'est flou il y a un loup» mais j'ai plutôt l'impression quand même que derrière tout ça on s'attaque encore à la France des petits propriétaires, à la France des personnes qui travaillent beaucoup et qui se lèvent le matin -je ne dis pas que d'autres ne se lèvent pas le matin- en tout cas de ceux qui ont un dur labeur et qui veulent peut-être aussi transmettre à leurs enfants une partie de patrimoine de leur vie.

Donc on sait très bien que nécessairement, après, vous serez obligé d'agir et d'augmenter la taxe foncière ou d'autres taxes, on l'a vu au niveau de l'Agglo, la CFE, etc. C'est toujours quand même dans le même ordre d'esprit, dans la même dynamique, prenons à ceux qui nous semblent riches alors qu'en réalité ils ne sont pas vraiment riches. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire deux choses : premièrement, je vois que vous avez déjà intégré la défaite et deuxièmement, je ne voulais pas en parler ce soir mais je le dis très solennellement, il y a une boule puante qui circule actuellement qui est absolument inacceptable, c'est ce que vous venez de dire, sur cette soi-disant reculade d'un candidat, à savoir M. MACRON puisque vous l'avez cité, vous avez dit «mon candidat» qui ferait que lorsqu'on a fini de payer son appartement il y aurait une taxe sur les loyers. C'est une taxe qui existait entre 1914 et 1965. C'est totalement faux. J'ai un dossier là-dessus et ce sont des groupes de Droite qui envoient comme vous dites dans votre langage des «fakes» pour dire des choses fausses.

Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez plus la parole.

J'étais atterré quand j'ai lu un certain nombre de communications que vous aviez lancées le week-end dernier, une grande attaque numérique pour déstabiliser certains candidats, ce n'est pas acceptable. Je l'ai lu et c'est la vérité. Et je le dis solennellement ce soir, il n'est absolument pas question de faire payer un impôt à des personnes qui auraient fini de rembourser leur emprunt.

Oui, on dit qu'effectivement que M. PISANI-FERRY était là, mais c'est parce qu'il était à l'époque le Directeur de France Stratégie et il s'agit d'une note de France Stratégie, qui était une note de réflexion. Mais en aucun cas, tous les communiqués ont été publiés, j'ai un dossier comme ça là-dessus, je peux vous le passer et on continue à dire ça parce que vous comprenez, c'est de la désinformation. Et ces 15 derniers jours on va être, effectivement, dans la désinformation totale, c'est pour cela que je vous en parle ce soir. Je ne voulais pas en parler mais vous m'obligez à le faire.

Il serait effectivement scandaleux, à mon sens, de faire payer un impôt aux personnes qui, plutôt que d'aller trois fois par semaine au restaurant, décident de mettre de l'argent dans un appartement pour être chez eux et avoir un bien, il serait scandaleux de faire payer un impôt supplémentaire. Ce ne sera pas le cas.

**M. Laurent CROIZIER :** Un petit mot sur cette mesure Taxe d'Habitation : le premier point c'est que la compensation c'est la loi qui l'impose, donc pas d'inquiétude au niveau de cette compensation.

Nous avons demandé que la suppression s'accompagne d'un réajustement à la valeur monétaire annuelle. Et, pour aller dans le sens de l'injustice de cette taxe, c'est qu'on paie moins cher dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, qui est un quartier huppé, qu'à Planoise pour un appartement de même superficie et cette mesure va s'accompagner d'une réforme fiscale. Et c'est pour moi une mesure d'augmentation du pouvoir d'achat de la classe moyenne, ce n'est pas pour la classe populaire mais c'est une mesure de pouvoir d'achat pour la classe moyenne sur qui repose une grosse partie de la fiscalité. C'était mon point sur cette mesure.

Je vais m'intéresser pour le budget, aux actions qu'il y a derrière, savoir si on est capable de répondre aux besoins immédiats et de préparer aux besoins de demain.

Ça vous surprend que nous ayons le même avis sur ce point-là Monsieur FOUSSERET ?

**M. LE MAIRE :** Pas vraiment, tout arrive !

**M. Laurent CROIZIER :** Je suis ravi que vous ayez le même avis que moi !

**M. LE MAIRE :** C'est vous qui avez le même avis que moi, mais ce n'est pas grave.

**M. Laurent CROIZIER :** Je n'ai pas fini mon intervention.

**M. LE MAIRE :** Vous savez, les choses comme ça ne se décident pas au Conseil Municipal de Besançon, elles se décident à un autre niveau.

**M. Laurent CROIZIER :** C'est donc d'éducation et de jeunesse dont je vais vous parler et d'ailleurs, je préfère parler d'investissement lorsqu'il s'agit de dépenses en direction des générations futures.

J'aimerais aborder deux points : le premier relatif au retard que nous prenons dans l'environnement informatique et numérique des écoles bisontines. Je vous laisse imaginer les difficultés que rencontrent les écoles pour utiliser les ressources et les outils récents sur des ordinateurs qui fonctionnent encore sous Windows XP, un système d'exploitation qui date de 2001. Les enseignants mentionnent des situations où l'obsolescence de l'environnement pénalise l'apprentissage des élèves et vous en conviendrez que ce n'est pas acceptable.

J'aurais deux questions sur ce sujet et je vous prierais d'y répondre : quand le nouvel environnement Ordiclasse dont on parle depuis 2014 sera-t-il opérationnel ? Et y a-t-il un calendrier sur un plan d'équipement de nos écoles, notamment en tableaux numériques interactifs qui devient un outil courant dans les écoles et notamment dans les villages de l'Agglomération ?

Le second point est relatif aux écoles du quartier Planoise. J'ai noté la rénovation complète de l'école Dürer pour un coût total de 5 M€ et c'est pour moi l'occasion d'évoquer la situation des écoles du quartier et de rappeler que je m'étais exprimé en décembre dernier sur la situation de la jeunesse en parlant de «non-assistance à génération en danger».

Vous savez que j'y ai travaillé près de 10 ans, je connais la réalité des habitants et de ces écoles et est-ce qu'on peut encore aujourd'hui accepter à Planoise, avec les besoins qui sont ceux des enfants de ce quartier, que se situent les plus grosses écoles, non seulement de la ville mais aussi du département ?

J'en profite pour évoquer la situation particulière et aberrante de l'école élémentaire Fourier et des écoles maternelles Fourier, Saint-Exupéry et Fribourg qui sont les seules du quartier de Planoise à ne pas être intégrées au dispositif REP+, contrairement aux 12 autres écoles.

L'école élémentaire Fourier, pour illustrer mon propos, accueille cette année 20 classes et sont prévus, pour l'année scolaire prochaine, 55 élèves supplémentaires, soit 22 classes, ce qui en fera la plus grosse école du Doubs.

J'ai rencontré une vingtaine des enseignants de ces écoles, je sais que vous les avez rencontrés, en tout cas une petite délégation la semaine dernière.

**M. LE MAIRE** : J'ai rencontré les directeurs.

**M. Laurent CROIZIER** : Les directeurs sont désabusés, ils me décrivent une situation explosive, ils me parlent d'injustice pour leurs élèves et de leurs difficultés pour enseigner.

On touche là une question importante, celle des quartiers où se concentrent les difficultés sociales, celle de l'inégalité des chances. On parle d'avenir pour les jeunes de ce quartier. La question concerne certes l'Education Nationale mais elle nous concerne également et on ne peut pas se contenter de constater ou de dénoncer sans réagir.

Je ne dis pas que c'est simple mais cette situation est suffisamment importante pour qu'elle figure parmi nos priorités et que ça engage une grande réflexion. Les élèves dans ces écoles ont besoin de repères, ils ont besoin à la fois d'exigence et de bienveillance, ils ont besoin d'étudier en petits effectifs et non d'être scolarisés dès le CP dans des petits collèges.

Voilà, c'était la réflexion que je voulais apporter ce soir.

**M. LE MAIRE** : Il faudrait dédoubler les classes en CP et en CE1...

**M. Laurent CROIZIER** : Dédoubler les classes, ça ramène une école de 20 classes à plus de 30.

**M. LE MAIRE** : Ce serait une bonne proposition à faire de dédoubler les classes. Ce que vous dites, je suis parfaitement au courant. Figurez-vous que la semaine dernière je suis allé avec M. le Recteur d'Académie à Planoise et j'ai rencontré les professeurs de toutes les écoles de Planoise.

Il y a effectivement une injustice pour ces classes qui accueillent des élèves semblables à ceux qui sont dans les classes en REP+ et ne le sont pas. Le Recteur est même parfaitement d'accord avec moi sur ce sujet, vos collègues ont dû vous le dire. La raison c'est que ça dépend du collège de rattachement et comme ces classes-là sont rattachées au Collège Voltaire qui accueille une population qui est différente de la population de Diderot, elles ne le sont pas.

Cela dit, j'ai écrit -la lettre est partie, depuis peu de temps, depuis la semaine dernière-, à la Ministre pour dénoncer cette situation qui, effectivement, à mon avis ne me semble pas acceptable. Ce sont des élèves qui sont dans le même quartier et les instituteurs ou les professeurs des écoles, les maîtres ont le sentiment qu'ils ne sont pas traités de la même façon. Donc, là-dessus j'ai fait le job et le Recteur est même d'accord effectivement avec moi.

Concernant Ordiclasse, la décision, ça ne vous a pas échappé, a été prise dernièrement à l'Agglomération, et concernant le nouvel environnement informatique des écoles, normalement ça devrait être l'année prochaine en 2018, pour répondre très clairement à vos questions.

**M. Abdel GHEZALI :** L'année dernière, lors du même débat, l'Opposition nous expliquait que la Ville était bien gérée. Il est d'ailleurs difficile pour vous de faire autrement car c'est réellement le cas et les élus savent la qualité de l'engagement des services de la Ville au quotidien pour les Bisontines et les Bisontins.

Mais vous êtes très forts car tout dans votre intervention indique le contraire en permanence. Vous cherchez chez ceux qui nous écoutent la peur et l'inquiétude. Vous vous complaisez dans des tournures qui n'ont qu'un seul but, instiller le doute en faisant croire aux Bisontins que nous ne serions pas de bons gestionnaires. Dire tout et un peu plus tard son contraire est une caractéristique de la Droite.

Nous serions peu ambitieux et nous ferions de la dépense inutile. Allez l'expliquer aux familles et aux jeunes alors que nous investissons 4,3 M€ dans la rénovation de la piscine de Chalezeule. Où est la cohérence quand vous votez pour cette délibération et qu'au moment du budget vous trouvez nos choix subitement moins pertinents ? Avez-vous la mémoire courte ? Avez-vous déjà oublié que notre assemblée lance au fil de ses séances des projets clairement ambitieux comme les 5 M€ qui sont consacrés -et ça vient d'être dit par M. CROIZIER- à la rénovation totale de l'école Dürer ? Où est la logique quand vous votez à nos côtés de gros efforts -je viens de vous donner des exemples- avant d'expliquer au moment du budget que vous n'êtes plus d'accord ?

Vous passez votre temps à saluer le travail des agents, par ailleurs vous expliquez en somme qu'ils coûtent trop cher. Oui, la Majorité de Gauche a revalorisé le point d'indice ; oui la Majorité de Gauche a recruté des services civiques ; oui la Majorité de Gauche a réformé le régime indemnitaire des agents pour améliorer la reconnaissance de leur travail ; oui la Majorité de Gauche a décidé de sacrifier de grandes priorités, les solidarités par le maintien de la subvention du CCAS. J'ai noté que M. GROSPERRIN disait qu'il fallait peut-être revoir mais en tout cas, pour nous c'est un choix politique que de maintenir la subvention du CCAS. La sécurité, vous en avez parlé par le renforcement en hommes, en équipement et en moyens ; l'éducation de nos enfants avec un plan éducatif de territoire ambitieux, un programme de réussite éducative et un renforcement des parcours culturels mais aussi évoquer notre soutien à une citoyenneté active par des formations au premier secours offertes à des élèves et à des jeunes, mais aussi le développement de notre ville que ce soit à Vauban, à Viotte, aux Vaïtes et même à la Grette.

On pourrait aussi citer, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, le fort soutien financier comme logistique aux associations. Chacun ici dans sa délégation fait de gros efforts pour poursuivre de fortes aides aux associations et aux structures.

Oui la Majorité de Gauche s'engage pour les services publics en décidant la mise en place, par exemple, d'une Maison d'accueil des services publics à Planoise à la fin de cette année, Danielle DARD, la Première Adjointe nous en a parlé.

Quand la droite bisontine, par ses votes, tente de faire échouer l'installation d'une Communauté Urbaine, ne commet-elle pas une faute historique ?

Les élus du groupe Socialiste préfèrent la cohérence, un cap clair, des priorités qui concentrent l'effort collectif dans un seul but, celui d'agir au quotidien, au plus proche des Bisontines et des Bisontins. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Vous voyez Monsieur GROSPERRIN, vous êtes un peu désobligeant. Quand M. GHEZALI parle vous dites «allô, allô le Cabinet» parce que vous pensez que M. GHEZALI n'est pas capable d'écrire un texte.



**M. Jacques GROSPERRIN** : Je suis persuadé qu'il l'avait préparé avant.

**M. LE MAIRE** : Non mais c'est un manque de considération. Monsieur GROSPERRIN vous n'avez pas la parole ! Je veux dire que je trouve particulièrement... Je préside cette assemblée et jusqu'à preuve du contraire... Non, je dis simplement que vous êtes très désobligeant de penser... parce que M. GHEZALI est tout à fait capable d'écrire ce texte parce qu'il travaille beaucoup et vous êtes irrespectueux. Vous qui en faites toujours des tonnes, là vous êtes irrespectueux par rapport à M. GHEZALI.

Je ne vous demande pas si vous faites écrire vos textes par Pierre, Paul ou Jacques.

**M. Philippe MOUGIN** : Effectivement, je trouve que le propos de M. GHEZALI était beaucoup plus intéressant que les propos antérieurs.

**M. LE MAIRE** : Merci.

**M. Philippe MOUGIN** : Je trouve vos passes d'armes concernant les personnalités politiques nationales assez inappropriées ici, et j'aurais presque envie de dire lamentables même.

On est bien loin du débat sur le budget mais plus proche des programmes présidentiels et leur connexion entre mouvements. Et je trouve que ces discussions sont bien basses de niveau pour des personnalités responsables comme vous l'êtes.

Nous ne participerons pas à ces discussions stériles mais nous dirons simplement que les plaintes sur les baisses de dotation de l'État habituelles sont le fait des politiques de vos amis respectifs depuis des décennies. Vous l'avez reconnu Monsieur le Maire, je vous en rends grâce. Finalement ça s'appelle la fable de l'arroseur arrosé. Merci.

**M. Thibaut BIZE** : Je suis assez surpris des propos que je viens d'entendre. J'ai l'impression que vous n'avez rien compris aux débats qu'on a eus là. On parle depuis quasiment une demi-heure de l'avenir de la Taxe Professionnelle...

**M. LE MAIRE** : Non, d'Habitation...

**M. Thibaut BIZE** : ...de la Taxe d'Habitation c'est vrai que celle-là, elle est déjà réglée. La suivante la taxe d'habitation, apparemment, les dotations globales de fonctionnement, si on pense que tout ça n'aura pas d'influence sur notre commune c'est ne rien comprendre aux débats qui ont lieu en ce moment.

Aujourd'hui, on est dans une situation où le Maire l'a rappelé tout à l'heure, on a 27 M€ qui n'ont pas été versés à la Ville de Besançon, depuis 2013. Ce n'est pas sans conséquence. En même temps, il me semble quand même avoir entendu aussi des propos de dirigeants du Front National qui ne sont plus aux responsabilités aujourd'hui qui disaient qu'il fallait aussi réduire les dépenses publiques.

Donc, 27 M€ en moins, ça a des conséquences certes. Ici, on a décidé de continuer à maintenir la priorité sur l'éducation, sur le développement des quartiers prioritaires à travers le contrat de ville et sur le social. Certes, sur le social, il va falloir aussi penser que les besoins des habitants ne sont malheureusement pas constants. Il y a une hausse des besoins en matière sociale, et il va falloir peut-être aussi penser que la stabilité ne suffira plus à répondre à ces besoins.

Au-delà de ça, effectivement, nous, ce qui nous inquiète c'est l'avenir sur les prochains budgets. Aujourd'hui on est en baisse de dotations, moins que ce qui avait été prévu dès le départ mais il y a quand même une baisse qui continue sur l'année 2017. Que va-t-il se passer l'année prochaine ? Moi, quand j'entends les différents candidats, y compris votre candidate, ce sont des ponctions, y compris sur les collectivités locales qui vont en gros de 60 à 150 milliards d'euros sur la dépense publique, de manière générale.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ACARD, vous prendrez la parole si vous le souhaitez mais vous n'avez pas la parole.

**M. Thibaut BIZE :** Je ne vous ai jamais coupé la parole ! Laissez-moi terminer.

**M. LE MAIRE :** Monsieur MOUGIN vous n'avez pas la parole.

**M. Thibaut BIZE :** Vous attendrez d'avoir la parole pour me répondre, d'accord ! Je continue. Donc, ces baisses de dotation ont un impact sur notre ville. Aujourd'hui certains candidats proposent, en plus, de supprimer le nombre de fonctionnaires y compris territoriaux alors là, ça met quand même des sacrés doutes parce que jusqu'à maintenant c'étaient quand même les collectivités qui décidaient des personnels dont elles avaient besoin et qui les finançaient. Donc que va-t-il se passer ? On va nous forcer à supprimer des services ? Moi, je pose la question en tout cas à ceux qui connaissent les candidats qui proposent ça.

Et la dernière chose, effectivement, il y a un débat à avoir sur la Taxe d'Habitation. Moi, je suis à la fois d'accord pour dire -et je partage ce que vous avez dit tout à l'heure- cette baisse de recettes supplémentaires par l'exonération de la Taxe d'Habitation, il va bien falloir la compenser. À chaque fois qu'il y a eu des systèmes de compensation, on a parlé de la DGF tout à l'heure qui était la compensation de la taxe sur les salaires, on a bien vu ce qu'elle est devenue. J'ai fait le lapsus sur la TP, on a bien vu ce que c'est devenu. Mais effectivement, je suis aussi d'accord avec le Maire pour dire que la Taxe d'Habitation n'est pas juste aujourd'hui et on a besoin d'une réforme de la fiscalité locale et aussi de la fiscalité nationale.

Bref, voilà tous les éléments que j'avais à dire pour l'instant. Après des autres choix sont encore à faire pour les citoyens dans les élections qui vont venir demain pour ne pas en arriver là.

**M. Eric ALAUZET :** C'est vrai que le budget doit être le moment pour chacun d'exprimer ses ambitions, je crois que c'est ce qu'ont essayé de faire nos collègues...enfin certains de nos collègues pour avoir aussi une vision d'avenir. Et c'est normal, si on veut avoir une vision d'avenir, qu'on s'interroge sur l'évolution notamment des dotations de la Taxe d'Habitation, c'est un débat absolument sain. Et c'est normal que nos collègues anticipent ce qui peut éventuellement se passer l'année prochaine, donc c'est bien de le faire.

Si la Taxe d'Habitation venait à être supprimée pour 80 % de nos concitoyens -Laurent CROIZIER m'a piqué un peu mon intervention mais je vais insister un peu sur ce qu'il a dit tout à l'heure- depuis le 28 mars 2003, la compensation est intégrale, c'est dans la loi. C'est vrai que ce qui manque c'est la compensation au jour J, ce n'est pas là le problème. Le problème c'est effectivement dans le temps. C'est vrai que cette mesure-là, cette décision-là devra être accompagnée d'un débat qui permette, pourquoi pas, comme on le fait pour l'évolution des bases, d'avoir un accompagnement qui permette de garantir, finalement avec l'inflation la somme en question.

Mais l'intérêt d'une mesure comme celle-là, c'est qu'elle touche particulièrement la classe moyenne et c'est vraiment celle-là qui a été particulièrement éprouvée dans les dernières années entre, on va dire, le quatrième et le huitième décile, c'est là qu'on a vraiment beaucoup de nos concitoyens qui sont mécontents.

Quant à la taxe sur les loyers, Monsieur le Maire, que vous avez évoquée, moi je n'ai cessé d'entendre cette rumeur durant le mandat, en permanence, ça a été tout le long du mandat «on va instaurer une taxe sur les loyers». Ça a encore été démenti il y a 6 mois par le Ministre du Budget par une question directe au gouvernement d'un des parlementaires de l'Opposition, donc ça reviendra encore...

**M. LE MAIRE :** C'est une rumeur qui comme par hasard a pris naissance en 2012.

**M. Eric ALAUZET** : C'était le premier point. Le deuxième point, sur les investissements parce que c'est une question et je vois que Philippe GONON, depuis qu'il a des responsabilités au Conseil Départemental, est devenu extrêmement raisonnable et se rend bien compte qu'effectivement on a eu des baisses de dotations dont on a tous souffert et que la première variable d'ajustement c'est effectivement l'investissement parce que les dépenses de fonctionnement présentent de l'inertie, et même si on souhaite les réduire, et chacun les réduit là où il est, ça prend du temps parce que le personnel est là, parce que les actions sont là ; Donc c'est effectivement les dépenses d'investissement.

D'ailleurs, il y avait une certaine contradiction dans votre propos, Philippe GONON, en disant «c'est la variable d'ajustement», donc vous regrettiez que les dépenses d'investissement baissent, vous le regrettiez, et en même temps vous proposiez d'augmenter les dépenses. Vous allez me dire : «arbitrez, arbitrez»... il y a quand même des dépenses d'entretien du patrimoine, un certain nombre de dépenses d'investissement qui sont incontournables, qu'on ne peut pas arbitrer et qu'il faut maintenir et c'était forcément des dépenses en plus, donc petite contradiction.

Je veux aussi encore signaler parce que depuis 2 ans maintenant, bien qu'il y ait des baisses des dotations aux collectivités, il y a un fonds d'investissement qui vient, en partie, compenser et je crois que ça a été 350 000 € pour la Ville en 2016, donc il faut le prendre compte, ce n'est pas neutre, de pouvoir bénéficier de ces fonds de compensation.

**M. Christophe LIME** : Le débat tourne un peu, y compris sur l'avenir, sur l'exonération et la compensation. Déjà dans le texte de loi ce n'est quand même pas si clair que ça parce que ça a une durée, quand même, un peu limitée, y compris l'historique. La deuxième chose, la TP, était dans le même dispositif, puisque c'est depuis 2003, sauf qu'on nous a compensé la TP au niveau de l'Agglomération, sauf qu'on a mis un certain nombre de systèmes de compensations entre différentes collectivités qui nous coûtent plusieurs millions d'euros, le Président de l'Agglomération l'a rappelé lors du dernier Conseil, je crois que c'est 4 ou 5 M€ ?

**M. LE MAIRE** : 6 M€.

**M. Christophe LIME** : Je n'osais pas dire le chiffre. Ça veut dire qu'on nous compense mais derrière on met un dispositif où on nous enlève 6 M€.

**M. LE MAIRE** : C'est pour le FNJ.

**M. Christophe LIME** : Oui, sauf que ça fait un certain nombre de dispositifs où on est déjà beaucoup moins compensé. L'autre point qui a été voté sur le dernier quinquennat par l'ensemble des Députés -en tout cas certains- c'est le fait de ne plus exonérer ou de rembourser les exonérations sur les augmentations décidées par les collectivités. Ça veut dire que là aussi on rogne toutes les fois. Chaque fois on nous dit mais on nous rogne un petit coup. Un petit coup c'est 6 M€, un petit coup c'est 300 000 €, un petit coup c'est ceci cela avec tout ce que ça peut comporter.

Moi, je souhaite et ce serait bien -je l'avais demandé aux services- qu'on ait véritablement ce qui s'est passé sur les dotations de l'État par rapport à notre propre collectivité, parce que tout le monde donne un certain nombre de chiffres, il y a un moment on ne sait plus où on en est. Il y a des compensations, vous l'avez dit, avec des amoindrissements de la compensation mais avec des systèmes qui sont autrement plus pénalisants. Ça serait bien que sur ce qui s'est passé sur les 5 dernières années, on nous dise exactement combien l'Agglomération a touché en plus ou en moins et combien notre commune a touché en plus ou en moins, ça éviterait un certain nombre de débats relativement stériles.

**M. LE MAIRE** : Je pense qu'on va même le faire plutôt sur les 10 dernières années, ce serait plus juste.

**M. Laurent CROIZIER** : Excusez-moi de rebondir sur mon sujet mais j'ai trouvé votre réponse un peu courte et pas à la hauteur puisqu'une lettre à la Ministre, je pense que ce n'est vraiment pas à la hauteur de la situation que je vous ai décrite.

Je vous rappelle une phrase que je vous ai dite tout à l'heure «on ne peut pas se contenter de constater ou de dénoncer sans réagir», ce sont des actes que je vous demande. On ne peut pas laisser, à Planoise, des écoles qui ont plus de 20 classes aux alentours, c'est le cas de l'école Bourgogne, c'est le cas de l'école Ile de France, c'est le cas de l'école Fourier. On ne peut pas rester sans réagir.

**M. LE MAIRE** : D'abord je suis rassuré, vous êtes toujours dans mon Opposition, au moins comme ça c'est clair pour tout le monde, M. CROIZIER est dans l'Opposition municipale à Besançon, ça vous rassure peut-être et moi ça me va bien. Voilà, c'est la première chose.

Deuxièmement, je voudrais rappeler à M. CROIZIER quand même une chose : c'est que ce n'est pas le Maire qui a compétence sur les écoles et sur les classes, et c'est la responsabilité, effectivement, entre autres des services de l'Education Nationale. Et quand vous dites que c'est un peu court, ce n'est pas moi qui peux décider, effectivement, d'un certain nombre de choses, de faire en sorte, par exemple, que ces classes-là, comme elles le méritent, je suis d'accord avec vous là-dessus, les avantages des classes qui sont en REP, ce n'est pas normal. Je n'ai pas fait que ça, j'en ai parlé au Recteur et c'est lui qui est en train d'intervenir, c'est lui qui peut le faire. Moi, je n'ai pas accès au Cabinet de la Ministre...

**M. Laurent CROIZIER** : Ce n'est pas que la question du nombre de classes... (inaudible).

**M. LE MAIRE** : Oui, le nombre de classes. Quand vous dites là-dessus, moi, au fond, j'ai presque envie de dire «je bois du petit lait», je suis d'accord. Quand certains disent, par exemple, dans les classes des quartiers propriétaires il faut diviser le nombre des élèves par deux dans les classes et doubler les enseignants, oui, ça va dans ce sens-là. Mais ça montre bien que c'est à ce niveau-là que ça se décide et ce n'est pas malheureusement au niveau d'un maire.

**Mme Elsa MAILLOT** : Pour répondre à M. CROIZIER sur les chiffres pour Ordiclasse, uniquement sur la Ville de Besançon, avant 2015, il y a eu 3 écoles en expérimentation ; en 2016 : 4, et en 2017 il y en a 7 de prévues et il en restera 16 avant la fin 2020.

**M. LE MAIRE** : Merci.

**Mme Anne VIGNOT** : Je voudrais juste revenir sur un élément, puisque c'est celui qui est attaqué en permanence, c'est la question du fonctionnement. Je suis quand même très surprise qu'on finisse par imaginer qu'à un moment donné le fonctionnement dépasse vraiment un seuil dans lequel on n'arriverait plus à fonctionner pour de bon, et que du coup, on n'assume plus, parce que la Ville est là... enfin, il faut se rappeler pourquoi est faite la Ville quand même, c'est pour apporter des services publics à ses habitants et donc je suis quand même étonnée qu'on remette en cause, en permanence, le fonctionnement et en partie la part du personnel, des agents.

Et il y a aussi qu'on s'interroge sur le fait de maintenir des budgets CCAS tels qu'ils sont maintenus alors que tout le monde, dans tous les discours, dénonce le fait qu'il y a une augmentation de la pauvreté et qu'il ne faudrait pas qu'on l'accompagne. Alors, là il faudra qu'on m'explique la cohérence de ce fonctionnement dans les têtes des uns et des autres parce que si on lève l'accompagnement des familles qui sont en très grandes difficultés, mais où est-ce que nous irions ? Est-ce que ce serait une population qui serait abandonnée, abandonnée à une crise économique dont ils ne sont pas responsables.

Je le dis encore une fois, moi, je suis fière d'être dans une ville, à Besançon où si justement un certain nombre de personnes ne paient pas leur Taxe d'Habitation pour une grande partie, c'est parce qu'ils sont dans une situation économique plutôt fragile et que la Ville de Besançon maintient sa qualité de la vie, maintient son activité économique, maintient ses ambitions. Et d'ailleurs les investissements qui sont faits dans leur continuité, dans les volumes qui sont maintenus, montrent que malgré une population qui marque notre territoire, c'est une ville qui reste extrêmement dynamique.

Je veux que vous me montriez qu'une ville constituée comme la nôtre reste dans cette trajectoire, je suis sûre que vous n'en trouvez pas. Nous sommes extrêmement forts dans l'accompagnement et nous devons le tenir pour maintenir une stabilité sociale essentielle au maintien de l'activité aussi économique.

**M. LE MAIRE :** Pour conclure, ce qui me peine un peu, au fond, parce que, comme le dit très justement Anne VIGNOT, malgré les difficultés, vous allez dire que j'en fais trop mais je pourrais vous ressortir la revue de presse à ce sujet. Bien sûr la presse ce n'est pas tout mais c'est quand même important, quand il y a une conjonction d'éléments qui vont tous dans le même sens.

Oui, malgré les difficultés nous maintenons le cap, malgré les difficultés nous restons à la surface, malgré les difficultés nous sommes attractifs pour beaucoup d'entreprises dans tous les nouveaux domaines que j'ai déjà cités à plusieurs reprises. On l'a vu aux rencontres Granvelle, ce sont des patrons, des grands patrons qui sont venus là le dire et l'expliquer.

Alors, qu'on ne soit pas d'accord avec Jacques GROSPERRIN, M. CROIZIER ou Philippe GONON, je dirais que c'est un peu la règle du jeu mais nous devrions avoir, au moins, un point commun de dire que cette ville a des atouts et que les choses ne vont pas si mal que ça. Après, on peut diverger sur un certain nombre de points mais, quand même, sur l'essentiel, disons-le.

Parce que, ce que vous ne savez pas... enfin, je pense que vous ne le savez pas parce que si vous le saviez, vous ne le feriez pas, c'est que chaque fois que des propos très négatifs apparaissent dans la presse, il y a quelque chose qui est terrible, ça s'appelle «l'argus de la presse» et quand vous avez des mots-clés qui sont repérés, qui sont dits ici et que ça ressort dans la presse ou dans les comptes rendus du Conseil Municipal -la presse fait son boulot, ce n'est pas ça que je veux dire- ça veut dire quoi ? C'est qu'immédiatement c'est sur les bureaux des grandes agences de communication et aussi dans les bureaux des grands patrons. Ça je l'ai constaté, entre autres quand on parlait du Tram. Donc tout ça, tout ce qui est négatif vient s'accumuler.

J'ai rencontré l'autre jour un très grand patron avec qui j'essaie d'avancer pour un très grand projet, il me dit : «Je regarde la presse, c'est bien ce que vous faites». Regardez le journal *NZZ*, le nouveau journal de Zürich, en presse allemande, on vous enverra la version traduite. Vous verrez ce qui se dit sur Besançon.

Moi, ce n'est pas pour mon ego à moi, ce n'est pas pour ma gloriole à moi, vous savez très bien qu'il y a longtemps que j'ai dépassé tout ça mais quand même, au moins reconnaissons qu'il y a ici des talents et sur le domaine économique on devrait avancer ensemble. Qu'on ne soit pas d'accord sur d'autres domaines d'accord mais au moins dans le domaine de l'économie, dans le domaine des Droits de l'homme, nous devrions avancer ensemble et systématiquement, systématiquement, vous êtes toujours contre.

Je vous l'ai déjà dit, j'ai été Conseiller Général à l'époque de l'Opposition pendant 13 ans. Il nous est presque même parfois arrivé de voter le budget. J'étais en grand désaccord souvent avec Georges GRUILLOT mais premièrement je respectais et je respecte toujours encore beaucoup Georges GRUILLOT, nous n'étions pas dans une position d'opposant systématique, de dire blanc quand lui disait noir ou de dire noir quand lui disait blanc.

Je voudrais qu'on puisse avoir cela au moins pendant ces dernières années, parce qu'au fond -et je dis ça, je m'adresse à celles et ceux qui nous regardent- quelles sont les vraies critiques que vous avez fait sur le budget ce soir ? Réfléchissez, faites un examen de conscience ou de confiance, comme vous voulez, en tout cas en l'occurrence c'est de conscience, quelles sont les vraies critiques de fond ? Est-ce que la Ville est au bord de la ruine ? Est-ce que la gestion de la ville n'est pas saine ? Est-ce qu'on n'investit pas ? Vous dites qu'on n'investit pas beaucoup, avec les reports de crédits certes, mais on va investir 51 M€, vous voyez ce que ça fait, 50 M€.

Bien sûr, Philippe GONON va dire qu'on devrait investir plus. Je suis d'accord avec lui mais si sur les 30 M€ d'euros qu'on investit chaque année on en retire 12 pour la fibre, ça veut dire qu'il ne va pas rester grand-chose pour le reste. Et pourquoi le faire alors que c'est à d'autres de le faire ? Non. Ce qu'il faudrait c'est qu'il y ait, au niveau de l'État, quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle, la volonté de faire en sorte, comme on l'avait fait pour le téléphone dans les années 60, un grand Plan fibre -moi je suis d'accord là-dessus- au niveau de toute la France pour effectivement amener la fibre partout, dans tous les foyers sous 5 ans.

Il y a même un certain nombre de candidats qui disent que si les zones AMII ne sont pas aménagées dans un an et demi l'Etat reprendra la main et cassera ces conventions -je ne vais pas vous dire le nom des candidats qui disent cela parce que vous allez dire que je mélange tout- mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut aller plus vite et je suis d'accord que quelque part on est mis sur le boisseau par cet appel à manifestation d'intérêt. C'est vrai, mais est-ce que c'est à nous d'investir 72 M€ pour le faire ? Non, ce n'est pas à nous de le faire parce que demain, investir, nous, pour que des sociétés privées touchent les dividendes ce n'est pas très, très juste quand même. S'il y a des dividendes à toucher, ce sont eux qui doivent le faire.

Et de belles choses publiques ont été vendues au privé, je pense par exemple aux autoroutes. Quand vous regardez «le blé» -excusez l'expression- que se font ces grandes sociétés d'autoroute... parce que le bénéfice que tirent ces sociétés d'autoroute aujourd'hui, nous, nous pourrions le faire au niveau de l'Etat et ça viendrait augmenter les finances de l'État.

Maintenant je mets au vote le budget. Quels sont ceux qui sont contre ? 14. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Les autres sont favorables, je vous remercie».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 5

#### Fixation des taux de fiscalité directe pour 2017

«**M. LE MAIRE** : C'est la suite de ce qu'on vient de faire à l'instant. Je pense que le vote est le même.

Quels sont ceux qui sont contre ? 12 et 2 abstentions».

## Question n° 6

### Fonds de soutien à l'investissement local - Demandes de subventions.

«**M. LE MAIRE** : Ce sont des demandes de subvention. Tout le monde est d'accord j'imagine.

Y a-t-il des oppositions à ces demandes de subvention ? Des abstentions ? Unanimité».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 7**

**Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'assistant de collections au sein de la Direction Patrimoine Historique (UNESCO - Ville d'Art et d'Histoire)**

**«M. LE MAIRE : Des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 8

#### Education - Petite Enfance - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 9**

**Vente annuelle d'ouvrages des collections de la bibliothèque - Autorisation de proposer à la vente les CD retirés des collections**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 10**

**Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions**

**«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 11

#### Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

«**Mme Christine WERTHE** : Monsieur le Maire, ce point 11 dresse la liste des manifestations commerciales à venir, déjà bien installées dans le paysage bisontin : Braderie, Instants Gourmands, Troc des Chaprais, etc.

Après demain nous avons un Samedi piétons qui aura lieu avec une affluence certainement importante puisque la météo promet d'être estivale.

Je saisis donc l'occasion de vous interroger sur le bilan des dernières éditions des Samedis piétons et surtout sur l'impact de la campagne des Bezac Kdo mais aussi du stationnement à tarif préférentiel. Envisagez-vous d'élargir ce type d'offres aux autres manifestations commerciales annuelles bisontines ?

**M. LE MAIRE** : Redites-moi quelle est votre proposition.

**Mme Christine WERTHE** : Bezac Kdo et aussi le stationnement à tarif préférentiel.

**M. LE MAIRE** : Je laisserai la parole à Marie ZEHAF pour qu'elle réponde.

**Mme Christine WERTHE** : Par ailleurs quelles communications et où ? Des campagnes d'affichage ou de la publicité ciblée sur les réseaux sociaux sont-elles prévues à Dijon, dans le Haut-Doubs ou en Suisse voisine ?

Je tenais à vous remercier de m'avoir invitée au Comité de pilotage du commerce de centre-ville auquel je n'ai pas encore pu participer, notamment en raison de deux annulations de dernière minute, ce qui, vous le comprendrez, a un impact sur mon organisation professionnelle.

**M. LE MAIRE** : Oui, je le comprends.

**Mme Christine WERTHE** : À propos du commerce de centre-ville, les salles de sport fleurissent, mais quid des autres commerces qui se vident au profit des centres commerciaux.

Les services de la Mairie engagent-ils des démarches auprès des enseignes attractives, notamment auprès des jeunes tels que Flying Tiger ou Les Sœurs Grene ? Si oui quel retour avez-vous, si non est-ce une piste que vous vous pourriez envisager ?

**M. LE MAIRE** : Par rapport à la dernière question oui, bien sûr, il y a des contacts permanents pris d'une part par le service Commerce, d'autre part par la SedD ou Aktya ou par des grands opérateurs. Pour Pasteur, par exemple, c'est SEGECE qui a pris ces contacts. On sait par exemple qu'un grand magasin d'habillement plutôt espagnol -je ne veux pas citer de nom- voudrait venir ici mais ils veulent plusieurs milliers de m<sup>2</sup> au centre-ville. C'est compliqué à trouver mais notre service travaille effectivement avec eux.

Vous dites qu'il y a trop de salles de sport en ville. Vous savez, beaucoup de gens travaillent en ville et entre 12 h et 14 h ils veulent faire du sport. Il va y en avoir encore une pas très loin d'ici qui va s'ouvrir, vous le savez certainement.

Quant aux horaires qui changent, je le reconnais, on fera la remarque à l'Adjointe, ça peut arriver, moi-même ça m'arrive de changer les horaires. Effectivement, ça peut être compliqué, donc on regardera tout ça.

Quelle autre question aviez-vous posé ?

**Mme Christine WERTHE** : Le stationnement.

**M. LE MAIRE** : Le stationnement, Marie ZEHAF va en parler.

**Mme Marie ZEHAF** : Vous savez qu'on travaille en étroite collaboration avec Thierry MORTON et les commerçants pour dynamiser le centre-ville, notamment les propositions qu'on fait sur le stationnement. Pour l'instant on a revu ça cette année et on a étendu à un troisième parking. Enfin ce sont des choses qui peuvent s'améliorer mais en étroite collaboration avec les commerçants et surtout l'Adjoint au Commerce qui vient d'arriver et qui peut peut-être répondre.

Thierry pourras-tu répondre sur les Bezac Kdo ?

**M. LE MAIRE** : Madame WERTHE, reposez votre question à l'Adjoint puisque maintenant il a entendu votre appel et il est arrivé au galop, sur les Bezac Kdo et l'extension du stationnement.

**Mme Christine WERTHE** : Je demandais juste si vous aviez fait un point sur la campagne des Bezac Kdo et aussi le stationnement à tarif préférentiel.

**M. LE MAIRE** : Vous disiez aussi que ce n'était pas bien quand M. MORTON changeait les dates de réunion au Comité de pilotage. Je te dis tout, ça m'évitera de te le redire, tu as tout entendu.

**M. Thierry MORTON** : Sur les Bezac Kdo -on va encore dire que je fais de l'autosatisfaction, j'en suis désolé- mais effectivement on a sur les Samedis piétons une progression très nette et une adhésion des commerçants en progression également. Donc on peut se féliciter de ce principe. Aux Bezac Kdo, on a maintenant ajouté d'ailleurs une carte de fidélité sur les Samedis piétons, donc un outil complémentaire d'attractivité commerciale.

Sur les parkings, c'est trop tôt. Objectivement on a mis en place avec Marie ZEHAF -que je remercie d'ailleurs- parce que ça a un coût qui est non négligeable, sur Les Passages Pasteur, on a noté effectivement une fréquentation également en augmentation, sur les autres parkings on continue d'être à peu près stable. Je pense qu'il faut, objectivement, encore beaucoup communiquer.

Je voudrais ajouter quand même, sur les parkings aussi, l'offre qu'on fait au niveau des TER pour attirer les clients qui sont sur les zones du Plateau. On se rend compte là aussi avec la SNCF qu'il y a une augmentation des fréquentations sur les Samedis piétons, pas énorme mais quand même sensible puisqu'on est sur des tarifs et on profite des plans TER Région, offres Région avec des tarifs aussi à 50 %.

**M. LE MAIRE** : Pour répondre à une autre question, oui nous faisons de la communication à Dijon, bien sûr, avec beaucoup de plaisir.

**M. Thierry MORTON** : Et en Suisse.

**M. LE MAIRE** : À Dijon et en Suisse. Même à la gare de Dijon, on va vanter notre Université ou nos transports en commun à la gare à Dijon, C'est de bonne guerre, eux font l'inverse aussi et c'est bien qu'on se connaisse.

**M. Thierry MORTON** : Nous communiquons sur Dijon, tout le grand Plateau, Valdahon, Doubs central et Suisse.

**M. LE MAIRE** : Donc une communication assez importante est faite sur Dijon et on a souvent un journal qui s'appelle *Le Journal du Palais* qui fait des articles sur Besançon qui est assez bien informé d'ailleurs.

**M. Thierry MORTON** : Oui, on développe aussi des publiereportages, qui permet des tarifs préférentiels.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 12

#### SOS Racisme - Projet d'action de lutte contre le racisme en direction des étudiants de Besançon et fonctionnement de l'association

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**M. Philippe MOUGIN** : Évidemment nous sommes d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Je vais vous en expliquer le pourquoi.

**M. LE MAIRE** : Expliquez-moi.

**M. Philippe MOUGIN** : La première chose c'est que SOS Racisme est une association à l'instar de la LICRA qui est politisée, ça, tout le monde le sait. Par contre, je vais souligner l'honnêteté et la franchise de M. VAN HELLE lors de la Commission qui nous a expliqué après questions qu'il s'agissait d'une subvention de réamorçage pour un redémarrage avec de nouveaux bénévoles. Soit ! «Une renaissance d'association» termes employés lors de la Commission.

Mais M. VAN HELLE a ajouté qu'il y avait eu des problèmes de malversations, «il faut dire les choses comme elles sont», ce sont ses propres termes.

Donc ici, je voudrais poser les questions suivantes : de l'argent public a-t-il été prélevé ? De quel ordre ces malversations ? Quel montant ? Nous voulons savoir car il n'y a pas de raison de subventionner sans en savoir plus. Le contribuable doit être informé ainsi que l'élu. De quoi s'agit-il, en fait, chose qu'on ignore totalement jusqu'à aujourd'hui. C'est pour cela évidemment que nous voterons contre mais nous attendons une réponse aux questions.

**M. LE MAIRE** : Attendez déjà d'avoir les réponses avant de dire que vous allez voter contre.

Monsieur VAN HELLE répondez, mais en faisant attention de ne pas répondre... faites attention à la présomption d'innocence, faites attention. Ici, on n'est pas un grand tribunal.

**M. Gérard VAN HELLE** : C'est simplement une malversation dans l'organisation de SOS Racisme. SOS Racisme se dégradait, si vous voulez, donc je n'ai pas eu vraiment les détails parce que les personnes nouvelles qui ont repris SOS Racisme sont restées discrets là-dessus. Mais ça n'a rien à voir avec du financement...

**M. LE MAIRE** : Est-ce que le terme «malversation» est bien choisi ? Non, je ne pense pas.

**M. Gérard VAN HELLE** : Non. C'est vrai que le mot n'était pas juste.

**M. LE MAIRE** : Le mot n'était pas juste. Je pense qu'il y a eu des conflits à l'intérieur de l'association comme il y en a dans beaucoup d'associations. Dans chaque association il y a souvent des pour et des contre et il y a un nouveau fonctionnement. Le président a dû être démissionné et il y en a un nouveau. Mais ce ne sont pas, en général -si je peux me permettre- des malversations. Tu es d'accord ?

**M. Gérard VAN HELLE** : J'avais dit le mot à l'occasion, mais ce serait maintenant...

**M. LE MAIRE** : Au moins ça permet de clarifier les choses. Vous avez bien fait de poser la question. Peut-être que maintenant vous pouvez voter pour ?

Quels sont ceux qui votent contre ? 2. Les autres sont pour. C'est adopté».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 13

#### Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VI-2017 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

« **M. LE MAIRE** : Je voudrais simplement vous dire une chose, parce que j'ai demandé qu'on fasse le bilan, c'est qu'actuellement il y a 142 caméras qui sont raccordées au CSU dont 118 qui sont installées dans le cadre de la vidéoprotection urbaine.

Il y a eu en 2016 : 592 faits signalés par nos opérateurs alors qu'il y en avait que 556 en 2015. La plupart des faits concernent des rodéos de véhicules, dont nous parlions tout à l'heure, des comportements suspects, des trafics de stupéfiants, des dégradations, des rixes, des ivresses publiques, des individus porteurs d'armes, des jets de colis dans l'enceinte de la prison. Effectivement, à la demande du Préfet, on a mis une caméra qui surveille l'abord du grand mur de l'Avenue Clemenceau pour éviter qu'on ne jette des colis par-dessus le mur d'enceinte de la prison. Désormais il y a la vidéoprotection qui est là et apparemment ce type d'incident a complètement disparu, des problèmes techniques ou des stationnements gênants.

Ces faits signalés ont permis aussi 63 interpellations par la Police Nationale en flagrant délit, sur des signalements en direct des opérateurs IPM -Ivresse Publique Manifeste-, trafics de drogue ou des auteurs de dégradations ou de violence.

Les officiers de Police judiciaire qui eux seuls ont accès à ces caméras, au contenu, ont déposé 453 réquisitions l'année dernière pour pouvoir visionner les enregistrements vidéo et 102 demandes de relecture, c'est-à-dire que les policiers utilisent ces images pour faire leur enquête.

Il y a eu 891 sollicitations au CICPS -le Centre d'Information et de Commandement- donc presque 900 fois le Centre de commandement qui est à la Gare d'Eau a demandé qu'on lui transfère des images caméra en direct, qu'on pilote les caméras, pour des assistances vidéo lors des interventions.

Il y en a eu 891 et l'année dernière c'était 381, donc il y a une montée en puissance très forte. 248 réquisitions l'année dernière, 453 cette année, donc c'est de plus en plus utilisé. L'année dernière il y avait 15 dégradations sur le dispositif, il y en a eu une seule cette année. Donc là aussi le dispositif est beaucoup moins attaqué. Les 15 dégradations c'était certainement lié à ce qui se passait d'ailleurs aux 408. Voilà ce que je voulais vous dire.

Donc on va demander des subventions au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Y a-t-il des oppositions ?

**M. Michel OMOURI** : Je suis content de voir que la vidéoprotection sert à quelque chose par rapport à votre Majorité qui y est opposée, après c'est de la politique.

**M. LE MAIRE** : Moi, je n'y ai jamais été opposé.

**M. Michel OMOURI :** On aurait bien aimé, quand même, quand on a demandé à faire l'évaluation... vous avez eu au moins ces données, parce que nous, nous ne les avons pas, c'est bien dommage. J'aimerais aussi savoir quand la Commission d'éthique de la vidéoprotection va se réunir parce qu'on doit faire quand même un bilan par rapport à tout ça et on m'avait annoncé une date. Donc j'aimerais savoir, Monsieur le Maire, quand aura lieu cette réunion.

**M. LE MAIRE :** La réunion de la Commission d'éthique aura lieu, bien sûr, il n'y a aucune raison, elle est prévue, je ne connais pas la date mais elle aura lieu.

Je tiens à dire, quand même, que j'ai toujours été très clair là-dessus, je le redis, je n'ai jamais été contre, j'ai dit que ces caméras c'était un outil qui ne remplaçait pas tout, qui ne remplaçait pas entre autres l'homme, l'humain. Il y en a besoin. C'est pour ça aussi que parallèlement à ça on veut augmenter de 26 unités nos policiers municipaux. C'est aussi pour cela que nous allons satisfaire la demande -je le dis quand même, c'est important- de M. le Préfet ; vous le savez, vous avez pu voir, il y a des petites quilles jaune orange devant la Préfecture. Alors vous vous demandez certainement à quoi elles servent. C'est très simple, c'est que le Préfet m'a justement dit : «Monsieur le Maire, il y a là en permanence deux policiers qui servent uniquement à faire sortir les voitures de la Préfecture. Je pense qu'ils seraient mieux utilisés dans les quartiers à faire de la proximité si vous m'aidez à sécuriser la sortie de la Préfecture».

Ce qui va être fait, c'est que nous allons changer le côté du stationnement pour faire que les voitures stationnées soient de l'autre côté de la route et fassent une protection déjà pour la sortie et ce sera donc je crois une société de gardiennage qui fera les sorties. Le Préfet m'a dit qu'il allait récupérer 10 policiers parce que quand vous êtes 2, 24/24, 7/7, 365 jours par an, c'est 10 policiers qui vont être remis sur le terrain.

Je veux dire aussi à cette occasion combien nous collaborons très bien avec la Police Nationale, on a des échanges d'information quotidiens, Police Nationale - Police Municipale communiquent entre elles, chacune dans le cadre de ses missions. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Jacques GROSPERRIN :** C'est vrai que lorsqu'il y a des solutions qui peuvent être pratiques mais j'ai l'impression que ça va poser encore un problème supplémentaire à la circulation, mais ce n'est pas l'objet...

**M. LE MAIRE :** Non, ça ne changera rien.

**M. Jacques GROSPERRIN :** Si parce que ça va faire un entonnoir.

**M. LE MAIRE :** Non, Monsieur GROSPERRIN, les voitures qui étaient en stationnement de l'autre côté, on va les retirer. La route aura la même largeur.

**M. Jacques GROSPERRIN :** On verra à l'usage... Je voulais vous féliciter, vous voyez...

**M. LE MAIRE :** Tout arrive.

**M. Jacques GROSPERRIN :** ... que tout arrive lorsqu'on sait attendre.

**M. LE MAIRE :** Généralement vous me félicitez et après vous m'envoyez une volée de bois vert.

**M. Jacques GROSPERRIN :** Je n'ai pas entendu, je pense que ça devait être gentil encore !

**M. LE MAIRE :** Je dis que généralement vous me félicitez et que c'est toujours mauvais signe parce que vos félicitations sont toujours suivies d'une volée de bois vert.

**M. Jacques GROSPERRIN :** Eh bien vous verrez que non.

**M. LE MAIRE** : Donc décidément tout arrive !

**M. Jacques GROSPERRIN** : Je voulais vous féliciter. Simplement je vous dis bravo. Michel OMOURI l'a dit, vous avez répondu en disant que vous n'étiez pas contre, vous étiez dans une Majorité mais je tiens quand même à vous rappeler que vous êtes le patron. Je suis ravi que vous ayez compris, réalisé tout l'intérêt de la vidéosurveillance, vidéoprotection, etc.

**M. LE MAIRE** : C'est grâce à vous en fait !

**M. Jacques GROSPERRIN** : Même si c'est tardif, moi j'en suis ravi. Je suis ravi aussi d'entendre qu'il y aura des recrutements, etc. de Police municipale, mais je voudrais vous dire qu'au-delà du nombre et des chiffres, il faudra vraiment réfléchir, et je suis persuadé que vous allez y arriver de nouveau, sur la réorganisation des missions de la Police municipale, vous savez, vous dites souvent, à force de dire et de répéter, etc. mais la communication c'est comme ça aussi. Et je suis persuadé, je vous en donne mon billet, que dans quelques années, avant la fin du mandat vous serez revenu sur cela parce que je pense que la réorganisation des missions et l'armement de la Police municipale va devenir quelque chose d'important. Ça pose quand même le problème de la sécurité sur Besançon, il y a un vrai problème de sécurité sur Besançon.

**M. LE MAIRE** : Non.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Besançon est comme les autres villes, elle est soumise aussi à des exactions, elle est soumise aussi à des situations difficiles. J'ai plutôt tendance à entendre qu'il y a un vrai problème au niveau du deal à Besançon. Je sais que la Police nationale œuvre en ce sens. Il y a de vraies difficultés et véritablement les caméras de vidéosurveillance ou de protection -ça dépend comme on l'entend, c'est aussi encore un problème peut-être de vocabulaire, pour certains c'est peut-être moins heurtant- mais en tout cas je crois que c'est quelque chose d'important.

Enfin, pour terminer, je voudrais vous poser la question : est-ce qu'il y a des dégradations sur les caméras qui sont mises en place et s'il y a des dégradations comment vous vous organisez ? C'est simplement une question, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Quelle est votre question ? Je n'ai pas compris.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Est-ce qu'il y a des dégradations sur les caméras ?

**M. LE MAIRE** : Oui, il y en a quelquefois, bien sûr.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Et s'il y en a, comment vous organisez- vous pour justement arriver à ce qu'il n'y en ait plus ?

**M. LE MAIRE** : Parce que les caméras, d'abord on voit quand elles sont dégradées parce qu'il n'y a plus d'image, déjà ça se voit rapidement. Deuxièmement, on les place très, très haut de façon assez inaccessible avec des dispositifs de protection qui sont incassables. Il y a quelques endroits plus fragiles que d'autres, plus sensibles mais globalement ça se passe bien. En tout cas personne maintenant ne critique plus ici à Besançon la vidéoprotection.

**M. Anthony POULIN** : Je voudrais juste, pour commencer, rappeler quelques chiffres qui sont dans le rapport : en 2013 nous avons 30 caméras de vidéosurveillance, aujourd'hui nous sommes à 142 caméras et nous en aurons plus de 170 demain lorsque nous aurons voté ce rapport, soit une caméra pour 700 habitants sur la voie publique, sans compter les caméras présentes un peu partout dans notre quotidien, dans les transports ou encore dans de nombreux commerces.

En un peu plus de 4 ans, la Ville a été quadrillée de caméras et une question simple me vient : avons-nous besoin de tout cela pour être réellement en sécurité à Besançon ? Si le sentiment d'insécurité a peut-être diminué avec l'installation des caméras, qu'en est-il de la sécurité réelle ? On a entendu un certain nombre d'éléments sur les actes et la résolution d'un certain nombre d'actes sur les faits délictueux. Est-ce qu'il ne s'agit pas simplement de déplacement ?

La vidéosurveillance coûte cher, elle touche à nos libertés auxquelles nous sommes tous ici très attachés. La vidéo observe mais elle n'agit pas, elle observe une société où la violence s'installe à l'heure où l'enjeu est de rendre cette société moins violente et toujours plus vivable. La vidéosurveillance nous apparaît donc comme un pansement à un mal plus grave.

J'insiste également sur l'importance de réunir rapidement le comité d'éthique mais une date est fixée. Donc le déploiement de la vidéosurveillance n'est donc à mon sens pas pleinement efficient. Comme cela a été rappelé, la présence humaine, de son côté, a démontré sa pertinence, donc plus d'hommes sur le terrain, plus d'humains globalement et d'activité, moins de caméras. Voilà, ce que nous souhaitons.

**M. LE MAIRE :** Moi je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Anthony, je te le dis très amicalement, c'est quelque chose de très dogmatique ce que tu viens de dire là. Moi, je dis et j'affirme que la vidéoprotection n'atteint pas notre liberté, très clairement. Moi, ma liberté c'est de pouvoir me promener dans les rues de cette ville, tranquillement, c'est que les habitants de cette ville se promènent dans cette ville tranquillement.

Quand il y a 63 interpellations en flagrant délit, ça permet effectivement d'arrêter des personnes qui font du scooter sur deux roues, qui mettent en péril la vie d'usagers, moi j'estime que ceux qui ont leur liberté qui est mise à mal, ce sont ceux qui sont sur les trottoirs, bousculés par les scooters, ce ne sont pas les autres.

Donc moi je ne suis pas du tout d'accord là-dessus et je le dis, je n'envisage pas du tout, tant que je serai Maire, de diminuer les caméras mais plutôt d'en mettre si on a besoin d'autres. De toute façon, c'est dans toutes les villes, quand vous êtes aux responsabilités vous êtes obligé de le faire. Après tout, il ne s'agit pas de surveiller parce que, quand même, écoutez ce que l'on vous dit, ces caméras-là, le Maire de Besançon ne peut pas en avoir, je ne peux pas en mettre une sur la permanence de Jacques GROSPERRIN et la visionner pour voir qui vient chez lui. J'ai demandé qu'on vous en mette une parce qu'il est inacceptable, même si nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de choses qu'on aille dégrader votre permanence, comme qu'on aille dégrader celle du PS. J'ai demandé qu'on en mette une, je ne sais pas où c'en est. Mais voilà, c'est tout.

Il faut que vous vous rappeliez que la vidéosurveillance, on ne peut pas aller voir le contenu, il faut qu'il y ait une réquisition par l'Officier de Police judiciaire ou par un Magistrat.

Mais quand dans un bus, par exemple,- vous avez oublié de parler des bus, ou du tram- que des personnes sont agressées et que grâce à la vidéoprotection ou surveillance -comme vous voulez- on peut identifier les personnes, les appréhender et les punir, je suis d'accord là-dessus.

Et je ne suis pas «un tout sécuritaire», je ne suis pas un affreux, je pense simplement qu'on doit pouvoir vivre calmement dans une ville, on a droit à ça et la Constitution en fait même une de ses règles, on doit pouvoir vivre en sécurité. Et donc je n'ai pas le sentiment -d'ailleurs, je suis désolé de le dire- ce n'est vraiment pas le sujet dont on me parle actuellement. Quand on m'en parle c'est plutôt pour me demander d'en rajouter que pour me demander d'en enlever.

Après, vous, vous avez une position que je respecte, ta position je la respecte totalement mais en tout cas, moi, je le dis, je l'affirme, ce n'est pas la mienne.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je souscris complètement à vos propos, c'est-à-dire que la vidéoprotection n'atteint pas les libertés, au contraire elle protège pour pouvoir se déplacer en toute quiétude dans nos rues et dans notre ville et je souscris complètement à cela.

C'est une question que j'avais abordée lors de la Commission mais qui va aussi dans le cadre budgétaire d'aujourd'hui, de ce qu'on a pu discuter tout à l'heure, c'est notamment en ce qui concerne les logiciels intelligents dont le Centre de supervision et les caméras pourraient bien sûr se doter puisque maintenant on va avoir un Centre de supervision avec un écran qui est quand même assez large, assez grand, avec beaucoup de caméras à suivre en même temps et il existe maintenant des logiciels intelligents qui permettent de détecter des objets qui sont posés à un endroit, qui permettent de détecter des regroupements et donc derrière qui envoient des alertes à la personne qui est au Centre de supervision.

Est-ce qu'il existe une réflexion par rapport à ce logiciel ou ces logiciels intelligents, en tout cas, dans notre ville et par rapport aux caméras qui vont être dotées prochainement ?

**M. Michel OMOURI :** Je vous rejoins Monsieur le Maire par rapport à l'efficacité de la vidéoprotection. Après c'est bien dommage qu'une partie de votre Majorité y soit opposée...

**M. LE MAIRE :** Ne vous occupez de ma Majorité ! Attendez ! Est-ce que moi je m'occupe de la vôtre ? Laissez-moi gérer avec mes amis ! Et ça se passe très bien, ça se passe très, très bien.

**M. Michel OMOURI :** Je m'aperçois que le groupe Europe Ecologie Les Verts y serait opposé. J'aimerais entendre la position de M. ALAUZET qui fait partie du groupe EELV s'il est pour ou contre la vidéoprotection à Besançon. J'aimerais l'entendre, parce que les Bisontins ont besoin de savoir.

**M. LE MAIRE :** Écoutez, M. POULIN a donné sa position, j'ai donné la mienne. Après, je vais vous dire quelque chose, vraiment, endormez-vous serein ce soir, je n'ai pas de problème avec ma majorité, quelle qu'elle soit, là, là, là, *no problem*. C'est zéro problème. On n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses, on en discute mais sur l'essentiel, et pour nous l'essentiel de ce Conseil Municipal c'est de conduire cette ville dans la direction où on a dit qu'on la conduirait en 2014 et par rapport à ça -ma boussole comme dirait Abdel GHEZALI- ma boussole c'est ça, c'est le contrat de confiance que nous avons tous ensemble passé en 2014 avec les Bisontines et les Bisontins et je reste fixé, accroché à ça. Et je n'en dévierai pas.

**M. Christophe LIME :** Je veux simplement rassurer Monsieur OMOURI, nous avons des différences, nous les exprimons... Exactement, Monsieur GROSPERRIN, si la liberté d'expression et de la différence vous gêne, libre à vous. Pour notre part, c'est une richesse. Donc à partir du moment où c'est une richesse et une pauvreté pour vous, je suis bien content d'être à Gauche et vous, je suis bien content que vous soyez à Droite.

**M. LE MAIRE :** C'est très bien et je suis d'accord avec toi.

**Mme Danielle POISSENOT :** Simplement je vais donner la date du Comité d'éthique à M. OMOURI, puisqu'elle est prévue, donc c'est le 21 avril. Ça a été un petit long à mettre en place parce que notre Président du Comité d'éthique est M. POCHARD, donc il fallait qu'il trouve effectivement une place dans son planning. Donc c'est fait.

Et Anthony, je voulais aussi simplement te dire que la vidéoprotection c'est un outil et c'est un outil qui contribue justement à la sécurité. Mais effectivement derrière cet outil il y a du personnel, beaucoup, les agents du CSU, il y a la Police municipale, la Police nationale. Donc, c'est un maillage qui se fait. Et aujourd'hui ça contribue quand même, au-delà de tout ce que le Maire a pu dire dans ses chiffres, les arrestations, etc., ça contribue à donner un sentiment de sécurité aux habitants qui nous le demandent vraiment très fortement.

Aujourd'hui on travaille avec des CCH qui regardent aussi quels sont les endroits où la caméra serait la mieux adaptée par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent dans le quartier.

Donc, là, c'est vrai qu'aujourd'hui c'est un outil, et c'est un outil qui porte ses fruits de plus en plus bien évidemment.

Et je voulais aussi donner la définition de la vidéoprotection. La vidéoprotection, c'est la vidéo qui a lieu dans l'occupation du domaine public. La vidéosurveillance, c'est la vidéo qui est dans les lieux publics comme les magasins, etc., c'est là la différence. C'est tout. Merci.

**M. Frédéric ALLEMANN** : Je voudrais rappeler simplement aussi un autre élément, c'est que si ça permet en direct de faire cesser certains méfaits, la semaine dernière à Colmar un viol en bande a été interrompu grâce aux opérateurs de vidéosurveillance qui ont pu appeler la Police et les auteurs de ce viol ont été arrêtés sur le moment.

Et aussi par rapport aux victimes, le fait d'apporter des preuves de culpabilité et d'identifier les victimes contribue aussi à la résilience auprès de ces victimes, donc c'est aussi un élément très important.

**M. LE MAIRE** : D'accord, donc je mets ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? 8. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Ce dossier est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 14**

**Signature de la convention d'échanges partenariaux sécurisés entre la Police Nationale (Sécurité Publique) et la commune de Besançon - Modalités pratiques pour respecter des conditions de confidentialité et de sécurité des échanges**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 15**

**Espaces Verts - Programme de travaux 2017 - Demandes de subventions**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 16**

**Forêts communales - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 17**

**Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2017**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 18**

**Convention relative à l'installation de panneaux solaires à la Résidence Autonomie  
Huot**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 19**

**Eau - Programme d'investissement 2017 - Demandes de subventions**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 20**

**Assainissement - Programme d'investissement pour 2017 - Demandes de subventions**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 21**

**Convention Ascomade/Ville de Besançon - Gestion patrimoniale de la ressource en eau - Modification de la délibération du 23 juin 2016**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 22**

**Voirie Déplacements - Programme de travaux 2017 - Demande de participations -  
Demande de subventions**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 23**

**Eclairage Public - Programme de travaux 2017 - Demande de subventions SYDED**

**« M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 24**

**Mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire**

**« M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 25**

**Parking public visiteurs CHRU Minjoz - Tarification solidaire à destination des usagers longue durée de l'hôpital**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 26**

**Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Programme de restauration inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Demandes de subventions**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 27**

**Entretien, grosses réparations sur les édifices protégés : propriétés de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2017-2018 - Demandes de subvention**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 28

#### Cession à l'amiable à la commune de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat

«**M. LE MAIRE** : Il nous les cède mais c'est vrai qu'elles sont mortes. C'est un cadeau mais un peu empoisonné quand même.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 29

#### Contrat de Ville du Grand Besançon - Appel à Projets 2017 - Première programmation

«**M. Jacques GROSPERRIN** : A la lecture du rapport je m'interroge. Il y a des structures qui sont aidées et c'est bien mais je suis inquiet. J'aurais aimé que le Président du CRIJ ait le même allant que moi mais depuis quelques années... j'étais Président du CRIJ, il y a quelques années, et c'est vrai que j'ai regardé le montant des subventions, je ne veux pas faire le panégyrique du CRIJ, mais c'est quand même 50 000 entrées par an, c'est aussi un BIJ à Planoise qui permet l'ouverture, même si en ce moment c'est un peu compliqué, qui accueille un certain nombre de personnes. Je crois que le rôle n'est plus à démontrer et j'ai plutôt l'impression qu'il y a une amputation sur le budget de près du quart de leur budget.

Alors je voudrais savoir quelles sont les raisons, je sais que chacun, les uns et les autres font des efforts mais je ne suis pas persuadé que ce soit là où il fallait faire l'effort le plus important. Ce n'est pas que ce n'est pas un bon signal, je m'interroge, voilà, c'est tout, eu égard à la qualité de ses structures.

**M. LE MAIRE** : Je voulais lui passer la parole mais je ne peux pas lui passer la parole parce qu'il est conseiller intéressé, il ne peut pas. Il vous répondra tout à l'heure. C'est la loi qui veut ça, c'est la loi sur la transparence, les conflits d'intérêts, il ne peut pas répondre. Ce n'est pas qu'on ne veut pas vous répondre mais je pourrai certainement, si vous le voulez... On pourra peut-être faire une réponse une autre fois que je lirai, si vous voulez.

**Mme Karima ROCHDI** : Je souhaite apporter une information à M. OMOURI qui avait posé une question lors de la Commission. Je reviens sur quelques chiffres : sur l'appel à projet, pour 2016 : 183 dossiers ont été accompagnés par l'ensemble des partenaires pour un montant de 1 638 253 € porté par la Ville, le CCAS et l'Agglomération. L'accompagnement de l'État par rapport à ces dossiers-là est de 778 821 €, la CAF : 158 000 € et 43 000 € de la part du Département.

Pour 2017, comme c'est précisé dans le rapport : 146 dossiers accompagnés en première programmation pour un montant global de la Ville, de l'Agglomération et du CCAS autour de 1 572 775 € et l'État : 752 907 €.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

**M. Michel OMOURI** : Juste une précision parce que j'entends que 778 000 € pour l'apport de l'État, est-ce que c'est uniquement sur la première programmation ou la suite parce que c'est ça qu'il est intéressant de savoir.

**Mme Karima ROCHDI** : Le premier chiffre que j'ai donné c'est le chiffre total sur l'ensemble de la programmation pour 2016 et les 752 907 € pour 2017 sur la première programmation. Donc il y aura une deuxième programmation prévue où il y aura d'autres dossiers qui seront accompagnés, qui sont en cours de discussion.

**M. Michel OMOURI** : On ne connaît pas le montant de la 2<sup>ème</sup> programmation ?

**Mme Karima ROCHDI** : Vous l'aurez quand ce sera fait, quand ce sera instruit.

**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

Il faut que j'apporte une précision importante pour les collègues et pour la presse également parce que je ne le savais pas mais on vous avait dit que M. ALAUZET était parti. Il a donné sa procuration à Catherine THIEBAUT qui a voté pour. Donc Eric ALAUZET a voté pour les caméras, vous l'avez entendu. Oui, c'est important, c'est pour ça que je me permets de revenir là-dessus».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 30**

**Contrat de Ville - Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour le relogement des habitants des immeubles situés rue Brulard à Besançon**

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 2. Des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 31**

**Opérations immobilières réalisées en 2016 - Rapport de synthèse**

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 32

#### Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? C'est une information.

Vous voyez quand même, je me rappelle des grands débats dans ce Conseil Municipal sur l'établissement du droit de préemption où vos collègues de l'Opposition municipale de l'époque disaient «la Ville va préempter sur tout». Vous avez vu, il y a trois droits de préemption pour respecter la diversité des commerces. Donc vous voyez que c'est une mesure qui avait premièrement son efficacité et qui deuxièmement n'a pas été un outil pour la Ville pour capturer l'ensemble des commerces de Besançon».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 33**

**Centre Commercial et Restaurant Inter-Entreprises Cassin - Bilan de clôture définitif de la concession**

**«M. LE MAIRE :** Des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 34

**Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité - Prémption du bail commercial 2, Place Jouffroy d'Abbans - Lancement de la procédure de rétrocession et approbation du cahier des charges**

**«M. LE MAIRE** : C'est un droit, ce dont je viens de parler. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 35**

**Acquisition d'une parcelle située chemin des Vallières aux Consorts ROUSSEY**

**« M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 36

#### Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision Pernotte, rue de l'Eglise

« **Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Je vous remercie de m'avoir permis de participer à la Commission 3 de mercredi dernier car j'ai pu avoir des précisions sur ce projet.

Merci aussi d'avoir reporté ce dossier lors de la séance du Conseil Municipal du 9 mars bien qu'on nous ait dit en Commission que c'était la même version que celle du 9 mars, il y a eu quand même 3 envois différents...

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : ... dont un seulement 4 heures avant la réunion, donc c'était bien justifié.

Nous avons eu des précisions concernant le prix de vente du terrain et les explications sur le rapport de synthèse que je reçois montrent bien c'est la présence de deux logements sociaux. Je constate que toute l'indivision Pernotte en profite même si certains propriétaires n'en ont sans doute pas besoin en fonction de leurs ressources et patrimoine, mais ça, c'est votre choix.

La construction de l'habitat participatif, Mme VIGNOT l'a dit plusieurs fois, est un projet privé, soit. Mais la différence avec d'autres projets immobiliers c'est qu'il est porté par une association de quartier qui va d'ailleurs intégrer, comme c'est indiqué dans le rapport, 145 m<sup>2</sup> de locaux et cette association reçoit des subventions des collectivités publiques pour ses activités, c'est pourquoi nous serons très vigilants.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Donc des abstentions ? 12. Des oppositions ? Je n'en vois pas, ce dossier est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 37**

**Education - Subvention à une classe transplantée**

« **M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 38**

**Vie étudiante - Soutien à deux événements étudiants - Attribution de subventions**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 39**

**Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts - Festival International de Musique - La Rodia - Subvention de fonctionnement et d'équipement 2017**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 40**

**Subventions aux associations culturelles - Première attribution 2017**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 41**

**Subventions aux structures et associations culturelles dans le cadre du dispositif  
Emergences - Première attribution 2017**

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 42**

**Attribution d'une subvention à l'Association Floréal**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 43**

**Congrès - Attribution de subventions - 2<sup>ème</sup> répartition au titre de 2017**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 44**

**Animations commerciales - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 45**

**Subventions à des associations sportives**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 46**

**Subventions à des associations sportives**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 47**

**ASEP Chaprais / Cras / Viotte - Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux - MJC  
Besançon / Clairs-Soleils - MJC Palente-Orchamps - Subventions de  
fonctionnement 2017**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 48**

**Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets  
Enfance et Jeunesse 2017 - 1<sup>ère</sup> répartition des subventions aux associations**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 49

#### Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

« **M. LE MAIRE** : Normalement on a un petit dossier qui va passer à l'écran. Je vais donner la parole à Jean-Sébastien LEUBA. C'est un festival unique qui aura lieu du 25 mai au 28 mai.

C'est un groupe d'associations qui s'est réuni et on va aider ces associations à mettre en place ce festival, qui peut être un grand festival, le festival du jeu, on vous en dira l'intérêt dans un instant.

La vue suivante : vous avez les jeux. Il y a de tout. Le programme : c'est quatre jours de jeux.

**M. Jean-Sébastien LEUBA** : Je voudrais revenir sur la première diapo pour rappeler le contexte budgétaire contraint comme on en a parlé au tout début de la séance, budget contraint qui ne nous empêche pas de faire des efforts dans la création, l'innovation, le dynamisme du centre-ville avec l'appui des associations et des bénévoles que nous remercions vraiment au quotidien pour leurs efforts.

Le choix de construire en partenariat avec le club sur la deuxième diapositive qui est le Collectif LUdique Bisontin qui rassemble un certain nombre d'associations dont les quatre piliers qui sont Play Meuh, Pixel, la Ligue des Stratèges et puis Doubs You Play et également des entreprises et des personnes. Ils sont engagés autour des objectifs que vous voyez à l'écran. Au-delà de ces objectifs, c'est aussi la possibilité donc de faire le lien avec le jeu et l'art, le sport, ça prend en compte la mixité et d'autres points que vous voyez sur cette diapositive.

L'événement ne concerne pas simplement les 7 à 77 ans mais les 3 à 103 ans comme on dit aujourd'hui et cette manifestation, bien entendu, sera aussi une promotion de l'accessibilité aux jeux qu'on souhaite vraiment à tout public, donc un panel de jeux très variés.

Sur la troisième diapositive on vous montre un certain nombre de disciplines qui seront mises en avant sur la Ville de Besançon avec 12 associations, 11 entreprises déjà dans le collectif et donc, pour terminer, la diapositive n° 4 qui concerne le centre-ville. Pour dynamiser le centre-ville sur quatre jours, on partait sur l'objectif de Dijon qui avait organisé une telle manifestation pour 5 000 personnes, on souhaite en faire vraiment une manifestation phare et atteindre 10 000 personnes pour la première année.

Je remercie aussi l'Opposition d'avoir soutenu cette manifestation dans la Commission, à l'unanimité.

**M. LE MAIRE** : Je veux remercier surtout les associations qui se sont réunies parce qu'en fait c'est un vrai projet associatif qu'on aide ou qu'on soutient mais ce sont des associations, ils sont venus, je les ai rencontrés, il y a très peu de temps, ce sont des gens très, très sérieux qui font dans le jeu et vraiment je tire mon chapeau devant la qualité du travail de ces associations.

Tout le monde est d'accord j'imagine. Pas opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 50**

**Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux**

**«M. LE MAIRE : C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 51**

**Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires pour leurs échanges internationaux**

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

**Question n° 52**

**Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs**

**«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

### Question n° 53

#### «Vœu de solidarité des élu-es bisontins avec les élu-es placés en détention en République de Turquie»

«**M. LE MAIRE** : L'ordre du jour est épuisé, mais il y a un vœu déposé par les élus bisontins avec les élus placés en détention en République de Turquie.

Ce vœu est déposé par le groupe Socialiste et Société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts et le Parti Communiste.

Pourquoi on met Parti Communiste Front de gauche ? Je sais ce qu'est le Front de Gauche mais je n'avais pas vu qu'il y avait une modification du libellé. Ça ne me gêne pas, simplement je n'avais jamais remarqué ça.

Est-ce que vous souhaitez qu'on avance ou est-ce que vous souhaitez me donner une minute et demie pour que je lise cela calmement ?

Lecture du vœu

Je mets donc ce vœu au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont contre ? Il est donc adopté à l'unanimité.

**M. Jacques GROSPERRIN** : On ne prend pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Vous avez le droit, c'est un acte de courage, évidemment que c'est un acte de courage, mais chacun l'a remarqué. Vous avez le droit, vous ne prenez pas part au vote, 14 personnes qui ne veulent pas se mouiller».

La séance est levée à 20 h 03.